



Assemblée des membres du 28 mars 2026

Rapports proposés au vote des membres



Procès-verbal de l'Assemblée de 2025	2
Rapport vie de l'association 2025	3
Rapport d'activités 2025	17
Rapport financier 2025	Erreur ! Signet non défini.
Rapport d'orientations 2026	36
Renouvellement du groupe de coordination	Erreur ! Signet non défini.
Statuts du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest	38



Assemblée des membres du 28 mars 2026

Procès-verbal de l'Assemblée de 2025

Liste des participants

Nombre d'adhérents à jour
de leur cotisation 2024 : 588
Adhérents 2024 ayant participé
aux votes à l'AG : 299, soit 51 %.

- rapport moral : unanimité
- rapport d'activités : unanimité
- rapport financier : unanimité
- rapport d'orientation : unanimité

Examen et vote des rapports

Le quorum (33%) est atteint.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le montant de la cotisation : celle-ci est maintenue à 10 € minimum (tarif de base) ou à 5 € (petits budgets) ; les membres qui le souhaiteront seront invités à faire des dons, qui donneront lieu à une attestation en vue d'une déduction fiscale (décision à l'unanimité).

Les différents rapports sont soumis au vote de l'assemblée par internet :

Renouvellement du groupe de coordination

4 membres du groupe de coordination doivent remettre en jeu leur mandat : C. JOUAULT, G. RAVARD, MT GILET, M. SAVATIER.

L'assemblée a reconduit les candidats à l'unanimité.

2 nouveaux membres sont élus : M. BRELIVET, JM BOURNEUF.

Membres du groupe de coordination

		Dépt	
ANDRE	Marie France	35	Secrétaire
BESNARD	Michel	35	Président
BODENES	Daniel	29	réfèrent 29
BOURNEUF	Jean Marc	56	
BRELIVET	Marcel	29	
BUSNEL	Henri	35	trésorier sortant
DUBOST	Sylvie	44	trésorières en binôme
HAFFNER	Céline	35	
GARREAU	Gisèle	22	référentes 22 en binôme
PONT	Aurore	22	
GILET	Marie Thérèse et Guy	44	
GUIGNES	Bernard	82	
JOUAULT	Christian	35	
LE MENTEC	Annick	56	référente 56
LOUAIL	René	22	
PERCHE	Michele	49	
PIVETEAU	Jean Yves	44	
RAVARD	Gilles	44	réfèrent 44
SAVATIER	Monique et Patrick	49	réfèrent 49



Assemblée des membres du 28 mars 2026

Rapport vie de l'association 2025

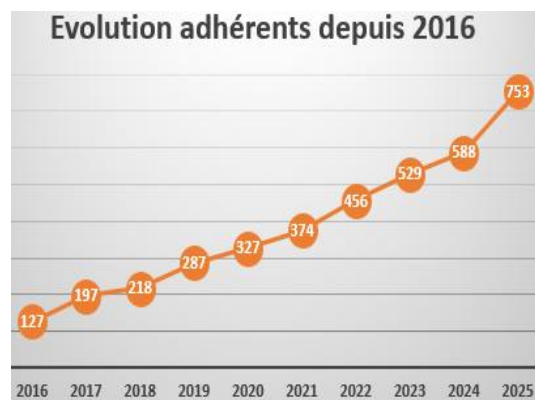
Développer l'adhésion au projet

Fort de ses dix ans d'existence et de 753 adhérents au 31 décembre, le Collectif a poursuivi son développement dans tout l'Ouest. Les actions menées en 2025 ont contribué à renforcer le sentiment d'appartenance au Collectif, en combinant convivialité, information interne et externe, et montée en compétence des membres. Elles traduisent concrètement les orientations 2024 qui visaient à étoffer les équipes locales, améliorer la circulation de l'information et faciliter l'engagement bénévole.

Répartition par département

Évolution nombre adhérents (à jour de leur cotisation)

Année	Nombre
2016	127
2017	197
2018	218
2019	287
2020	327
2021	374
2022	456
2023	529
2024	588
2025	753



Dépt.	nombre	%
35	219	29
29	110	15
56	91	12
49	78	10
44	74	10
22	69	9
53	16	2
85	10	1
75	10	1
72	8	1
Autres (37 depts)	68	9
	753	100



Les pique-niques pour développer la convivialité

Les événements conviviaux tels que les pique-niques départementaux, l'animation régulière du bulletin de liaison, les formations aux outils numériques et le développement des brochures à destination des riverains ont permis d'élargir l'audience du Collectif et de renforcer sa dynamique militante. Ces initiatives s'inscrivent en cohérence avec l'objectif d'accroître l'impact du Collectif auprès des victimes, des riverains et du grand public.

Ces moments répondent directement à l'orientation de renforcer l'aide aux victimes et l'action des groupes départementaux, en créant des liens humains, en rendant visibles les témoignages dans la presse locale et en confortant la présence du Collectif sur l'ensemble de l'Ouest.



Adhérents Plus : la réflexion partagée

Lors de nos visios ouvertes à tous, le souhait a été exprimé par plusieurs participants de pouvoir contacter directement d'autres membres partageant des intérêts communs (maladies spécifiques, démarches ou problématiques particulières, situations locales...).

Nous avons donc développé une plateforme de mise en relation directe des adhérents qui le souhaitent.

Ceci pourra éventuellement, dans un deuxième temps, permettre la création de groupes de

travail thématiques si les personnes intéressées le souhaitent.

Le cadre de cette plateforme est conçu pour être simple et accessible, réservé aux membres du Collectif ayant donné leur consentement à prendre part à cette initiative. Elle respecte les exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), prévoit des modalités d'exclusion en cas de non-respect de la charte, et offre la possibilité de se retirer facilement à tout moment.

Les bulletins de liaison pour développer l'information interne

L'envoi régulier de bulletins de liaison rendant compte de l'actualité et de la vie du Collectif ont permis d'informer régulièrement les membres du Collectif.

Date	Action
4 janvier	Envoi d'un premier bulletin de liaison à environ 300 personnes.
8 avril	Envoi d'un bulletin de liaison aux adhérents.
8 mai	Envoi d'un nouveau bulletin de liaison.
2 juillet	Bulletin de liaison sur le communiqué de la FRAB, la lettre aux maires du SAGE et la mobilisation contre la loi Duplomb.
19 juillet	Bulletin de liaison appelant à signer la pétition contre la loi Duplomb (près de 400 000 signatures).
24 décembre	Bulletin de Noël adressé aux adhérents.

Se former ensemble

Une formation Google Drive a été assurée par Patrick Savatier avec deux séances pour faciliter le travail du groupe de coordination... En améliorant la maîtrise des outils numériques, le Collectif consolide sa capacité à suivre de nombreux dossiers de victimes, à produire des documents de plaidoyer et à coordonner les actions dans plusieurs départements.

La réalisation d'un document sur l'accompagnement des victimes des pesticides (voir plus loin) a été l'occasion d'une formation pour les personnes qui vont être conduites à accompagner des malades sur les différents départements de l'Ouest.

Faire vivre les différents niveaux d'échange

Les actions de 2025 ont animé les instances du Collectif, avec une Assemblée Générale réussie, des visios trimestrielles régulières, un groupe de coordination actif, et des groupes départementaux de plus en plus étoffés. Ces temps forts ont permis de maintenir une dynamique collective forte.

Assemblée des membres

L'AG 2025 à Cournon a rassemblé 180 participants. La table ronde était consacrée au « *Grand écart entre la science et la politique* » avec la participation Jean Marc Bonmatin, toxicologue et chercheur au CNRS, Nadine Lauverjat de Générations Futures et François Lafforgue, avocat. Ces événements répondent aux orientations de développer les groupes départementaux et l'impact public, en mobilisant largement les victimes, les soutiens et les médias pour sensibiliser aux dangers des pesticides.

Réunions trimestrielles

Nos 4 réunions trimestrielles ont parfois rassemblé jusqu'à 64 personnes ! Ces réunions se sont tenues en visioconférence ont maintenu le lien entre membres, et des rencontres avec des invités externes, comme l'association Cancer Colère.

Groupe de coordination

Le groupe de coordination est notre instance décisionnelle. Tous les quinze jours, elle traite de toutes les questions d'actualité qui font la vie de notre Collectif. Il s'est réuni 18 fois en visio et 2 fois en présentiel. L'animation de ces réunions a été partagée entre les membres. Les ordres du jour sont copieux. Ils sont partagés entre les points appelant des décisions, les échanges d'informations, et le calendrier des semaines à venir.



Renforcer l'échelon départemental

Les groupes départementaux (Maine-et-Loire, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Côtes-d'Armor, Mayenne) se sont consolidés. Ils ont entrepris des formations, visites et suivis de dossiers de malades,

À noter la création d'un Collectif 28 dans l'Eure-et-Loir, qui a tenu le 26 juin son Assemblée générale constitutive, marquant l'implantation d'une nouvelle antenne départementale.

Maine-et-Loire

A cours de l'année, 20 membres ont participé à 10 rencontres, souvent accompagnées d'un pique-nique convivial, ainsi qu'un pique-nique estival. Ces réunions ont favorisé les échanges, permis de mieux se connaître, de partager des informations (sur d'autres associations et COSMAP), de monter des projets communs et de développer le réseau.

Les principales actions du Collectif 49 :

Organisation de visioconférences mensuelles dédiées au suivi des malades, réunissant dix participants en binôme pour les accompagner. Soutien apporté aux malades dans leurs démarches de reconnaissance en maladie professionnelle et aux riverains exposés selon leur environnement agricole. Présence systématique aux audiences pour un appui moral. Rencontre annuelle organisées avec la MSA 49.

Ces actions étaient orientées vers plusieurs objectifs :

- **Se faire connaître** : le Collectif 49 a organisé et participé à neuf ciné-débats ainsi qu'à une table ronde avec Secrets Toxiques, tenu des stands et préparé activement les festivals des Vivants et le Festival alimentaire sur le chlordécone. Nous avons également mis en place une journée d'action à la Guinguette « le Héron Carré », où nous avons sensibilisé les passants et les clients aux problématiques liées aux pesticides. Par ailleurs, une intervention auprès des étudiants du Lycée Le Fresnes à Angers a été réalisée.
- **Présence dans les médias** : le Collectif s'est exprimé, entre autres, contre la loi Duplomb, à travers des articles dans la presse, des reportages diffusés sur France 3 et France 5, des émissions radio sur RCF et lors d'une conférence de presse. Nous avons également accueilli une journaliste du journal local « La Topette » lors d'une de nos réunions.
- **Rencontre avec Mme Anne-Laure Blin, députée du 49** : cette entrevue avait pour objectif de lui présenter les difficultés rencontrées par les

personnes malades des pesticides et par les riverains exposés.

- **Participation à des actions** : le groupe s'est mobilisé lors de manifestations contre la loi Duplomb et pour la qualité de l'eau, notamment à Angers, au CHU d'Angers sur invitation de la CGT, à Grézillé, Redon, Rennes, ainsi qu'à l'action menée devant BASF (76), avec organisation de covoiturages.
- **Témoignages lors de différents événements** : nos membres ont partagé leurs expériences lors de la table ronde des rencontres intergalactiques à Notre-Dame des Landes et à l'ensemble des ciné-débats.
- Deux membres de l'équipe ont pris part à l'**Odyssee Bruxelles-Amiens**



Être solidaires

- **Ordonnance verte** : le Collectif a conduit des informations auprès des professionnels de santé : médecins, pharmaciens, infirmières...
- **Il a participé à un groupe « Pesticides, santé, environnement »** organisé par FNE Anjou avec UFC Que Choisir, Inter AMAP, Confédération Paysanne, Générations Futures, CEVA 49.
- **Il a accompagné des étudiants** : 1er prix du jury pour Melvin et les 2 Clément, les 3 étudiants journalistes qui ont produit « Les pesticides, c'est pas des salades » lors des soutenances à l'UCO d'Angers.

Finistère

Le déploiement du groupe Finistère a constitué en 2025 une étape importante dans l'extension territoriale du Collectif. Cette année a été consacrée à la mise en place du réseau local, à la formation des accompagnateurs et à la prise en charge des premiers dossiers de victimes.

Mise en route et coordination du groupe

Le 23 mai, une visioconférence de lancement du groupe Finistère a rassemblé les membres originaires du département ainsi que les référents régionaux. Cette rencontre a permis de définir les objectifs, d'arrêter les méthodes de travail et d'identifier les premiers besoins du territoire — notamment en matière d'accompagnement juridique, de suivi médical et de contacts institutionnels. Elle a également conduit à planifier la création d'un réseau d'accompagnateurs locaux.

Morbihan

Le groupe 56 a poursuivi en 2025 sa structuration à travers des temps d'échange réguliers destinés à améliorer le suivi des dossiers de victimes et à renforcer la coordination locale entre accompagnateurs, juristes et bénévoles.

Coordination et suivi des dossiers

Le 3 novembre, une visioconférence du groupe Morbihan a réuni les membres autour de la mise

Formation et structuration des accompagnateurs

Le 13 juin, une réunion de formation s'est tenue à Rosnoën, consacrée à l'accompagnement des victimes. Les douze participants y ont échangé sur la reconnaissance en maladies professionnelles et sur les démarches auprès de la MSA. Cette session a posé les bases d'une équipe départementale formée et disponible pour assurer le suivi individuel des victimes.

Premiers suivis et coordination interne

Le 21 août, une visioconférence de partage et de suivi des dossiers a été organisée pour examiner les premiers cas identifiés dans le département.

Le 28 août, Estelle Michelet et plusieurs membres du groupe ont mené les premières visites de terrain, afin d'évaluer directement les situations des personnes concernées et leurs besoins d'appui.

Enfin, le 24 octobre, la première réunion formelle de suivi des dossiers a marqué le démarrage opérationnel du groupe et l'instauration d'un calendrier régulier de rencontres.

à jour des dossiers en cours et de la définition des priorités d'accompagnement pour la fin d'année. Puis, le 20 novembre, une réunion de suivi en visioconférence a été consacrée plus spécifiquement aux cas individuels du département. Elle a permis d'harmoniser les méthodes de contact avec la MSA et de partager les retours d'expérience relatifs aux reconnaissances en maladie professionnelle.

Loire-Atlantique et Vendée

Le groupe 44 a poursuivi en 2025 ses activités de coordination et de suivi des victimes, en maintenant tout au long de l'année un lien régulier entre les bénévoles, les accompagnateurs et les organisations partenaires départementales.

Coordination et échanges

Le 14 janvier, une visioconférence de point sur les dossiers a réuni les départements de Loire-Atlantique (44) et de Vendée (85). Cette rencontre a permis d'échanger sur les avancées administratives, les procédures en cours et la mutualisation des actions de suivi.

Collaboration avec la Confédération paysanne

Le 23 janvier, une réunion en visioconférence entre le Collectif et la Confédération paysanne 44 a renforcé les liens de partenariat et permis d'articuler les

Loire-Atlantique : ce collectif aide les professionnels victimes des pesticides

Ce collectif a permis la reconnaissance de 230 maladies professionnelles liées à l'usage des pesticides. Mardi 8 avril 2025, ses membres étaient réunis pour présenter leur action.



actions communes en faveur des paysans malades des pesticides et des familles touchées.

Suivi et accompagnement des victimes

Le 30 octobre, une réunion du groupe 44 a été consacrée au suivi des dossiers individuels, à la préparation des recours et à la mise à jour des accompagnements en cours.

Enfin, le 18 décembre, un bilan de fin d'année en visioconférence a permis de faire le point sur l'ensemble des dossiers suivis dans le département et d'identifier les priorités pour 2026.

Côtes-d'Armor

Le groupe 22 repose sur 3 membres (Gisèle, René et Aurore). Leur action est surtout orientée sur le suivi de dossiers de maladies professionnelles. À l'autre extrémité du département, Serge et Claudine ont informé plusieurs malades de la possibilité de demander la reconnaissance en maladie professionnelle et ont contribué à plusieurs reconnaissances. Ils ont aussi organisé un pique-

nique à MERDRIGNAC, qui au travers d'articles dans la presse locale, contribue à faire connaître l'existence des maladies professionnelles liées aux pesticides et l'existence de notre Collectif.

Le 5 décembre, une réunion du groupe 22 a été consacrée au suivi des dossiers individuels, à la préparation des recours et à la mise à jour des accompagnements en cours.

Mayenne

Une antenne du Collectif en Mayenne a vu le jour en 2025 grâce au dynamisme d'Émilie GODEAU. Aujourd'hui un noyau de 15 – 20 personnes est constitué et plusieurs demandes de maladies professionnelles sont en cours.

Pour sensibiliser la population aux risques et maladies liées aux pesticides, de nombreux cinés-

débats ont été organisés au travers du département autour du film de JC COGREL : « *il ne faut pas que nos enfants continuent ce truc-là* ». Dans ces débats, sont intervenus des paysans bio, des victimes de pesticides, des médecins, des élus, des responsables en charge de l'eau potable etc...

Sarthe

De même qu'en Mayenne, un noyau est en train de se constituer autour de B. Crépeau, lui-même victime des pesticides. Plusieurs demandes de maladies professionnelles sont en cours.

Plusieurs adhérents ont participé à des actions sur le département ; des contacts sont en cours avec des membres de Cancer Colère.

Gestion de l'association

Céline et Odile assument le suivi de la gestion du Collectif. Avec l'augmentation du nombre d'adhérents, le versement de dons et la montée en charge des actions, leurs tâches sont devenues progressivement plus lourdes. Un état mensuel permet de rendre compte régulièrement de la situation financière.

La mobilisation pour le soutien aux victimes

L'année 2025 a été marquée par une solidarité active et visible auprès des victimes, notamment lors des audiences au tribunal. Ces soutiens rappellent l'importance de la présence collective dans les moments clés du parcours judiciaire et ont renforcé la notoriété du Collectif auprès des tribunaux et avocats partenaires.

Rassemblements de soutien

Des rassemblements ont été organisés à 9 reprises devant les juridictions de Rennes, Brest, Nantes, Angers, Vannes et Montauban.

Présence aux audiences des agriculteurs et salariés agricoles

- 11 février – Montauban : soutien à Bernard Guignes, ancien arboriculteur atteint d'un cancer de la prostate, lors de son audience contre la MSA.
- 3 mars – Angers : accompagnement de quatre victimes concernant la contestation des taux d'incapacité (IPP) attribués par la MSA.
- 6 mars – Brest : présence au tribunal pour appuyer Pascal Loussouarn, chauffeur chez Triskalia, atteint d'un cancer du côlon, dans le cadre de la réévaluation de sa date de consolidation.
- 14 mars – Rennes : accompagnement de quatre victimes défendues par Me Lafforgue, présentant des cancers hors tableau, afin d'obtenir leur reconnaissance en maladie professionnelle.
- 19 mai – Vannes : soutien à Bernard Peraïs, ancien paysan, lors de son audience pour un cancer de la vessie.
- 4 juin – Nantes : présence du Collectif pour Jean Plehiers-Guillard, salarié espaces verts, atteint d'un lymphome, afin de soutenir la reconnaissance en maladie professionnelle et d'obtenir une évaluation IPP équitable.
- 5 septembre – Angers : présence aux côtés de Jo Suteau, pour appuyer son dossier de reconnaissance.

Accompagnement des personnels non agricoles

- 21 et 27 mai – Rennes : soutien à deux infirmières du centre Eugène-Marquis, engagées dans une procédure de reconnaissance de cancers professionnels ; ces actions illustrent l'élargissement du champ d'intervention du Collectif au-delà du monde agricole.

Audience emblématique dans le dossier Triskalia

- 1er octobre – Rennes : mobilisation en soutien à Christian Le Guyader, ancien salarié de Triskalia (22) exposé à des pesticides, lors de l'audience en appel devant la Cour de Rennes.
Ce dossier symbolique, suivi depuis plusieurs années, a donné lieu à une décision favorable à l'automne 2025, reconnaissant plusieurs préjudices et ordonnant un complément d'expertise.



Événements vie des malades

L'année 2025 a été particulièrement marquée par la perte de plusieurs membres et soutiens du Collectif, emportés par des maladies liées à l'exposition aux pesticides. Chacun de ces décès a profondément touché les membres de notre association et rappelé la gravité des enjeux sanitaires contre lesquels le Collectif se bat depuis sa création, chacun incarnant la souffrance, la dignité et la combativité des victimes. Le Collectif leur a rendu hommage à plusieurs reprises, dans la presse, lors de cérémonies et réunions publiques.

Le début de l'année a été marqué par la dégradation de l'état de santé de Christian Jouault, figure emblématique du Collectif. Souvenons-nous de la dernière A.G où nous avons joint Christian au téléphone, il nous a répondu courageusement et dignement. C'était son « au revoir ! », car le 10 avril, il est décédé à 70 ans des suites d'une leucémie. Une cérémonie d'hommage a réuni 300 personnes le 17 avril à Vern-sur-Seiche (35).

Plusieurs autres membres du Collectif, ou victimes accompagnées, sont également décédés en 2025 :

- Claude Renaud (14 janvier, 84 ans, Parkinson – Ruffigné, 44)
- Eugène Poupart (28 janvier, 86 ans, Parkinson – Le Pin, 44)
- Bertrand Gloaguen (2 février, 75 ans, salarié agricole – Châteauneuf-du-Faou, 29)
- Pierre Prémel-Cabic (10 mars, 29 – glioblastome).
- Joël Loison (30 mars, 63 ans – adénocarcinome pulmonaire et cancer de la prostate, Belgique).
- Odile Vayssières (15 mai, 51 ans – glioblastome).
- Albert Chotard (31 mai, 78 ans – Parkinson depuis 39 ans).
- Martial Laurent (22 juin, 84 ans – Alzheimer, Craon, 53).
- Yvette Jacq (23 juin, glioblastome – MSA 22).
- Marie-Annick Jourdan (19 juillet, 35 – électro et chimico-sensibilité).
- Christian Huard (1er août, 76 ans – Parkinson, Vernail-le-Fourrier, 49).
- Gaby Lebot (26 novembre, 79 ans – Parkinson, Saint-Nicolas-de-Redon, 44) – inhumation le 1er décembre.
- Jean Cardinal (23 décembre, 78 ans – Saint-Thégonnec, 29).
- Jacques Grudet (27 décembre, 75 ans – Baguer-Morvan, 35 – leucémie à plasmocytes).



• 16 avril : double publication (dans *Basta !* et *Ouest-France*) consacrée à **Christian Jouault**, ancien agriculteur breton et lanceur d'alerte décédé, salué pour son engagement historique contre les pesticides.

• 2 juin : hommage par *France 3 Bretagne* à Albert Chotard, malade emblématique des pesticides, disparu en pleine discussion parlementaire sur la loi Duplomb.

Ces témoignages ont marqué l'opinion en illustrant les conséquences humaines de l'exposition aux produits toxiques.

Unir nos forces avec les associations ou groupes agissant sur les mêmes objectifs

Plusieurs partenariats ont été noués en 2025 avec d'autres associations ou organisations. Elles ont donné lieu à des actions ou des prises de positions communes et ont ainsi amplifié l'impact du Collectif. Ces collaborations ont mobilisé des dizaines de membres sur des territoires variés (Ouest, Belgique, Sud), générant visibilité et expertises croisées.

Fédération des Mutuelles

En 2025, le Collectif a créé un partenariat exemplaire avec les mutuelles, qui l'a conduit à agir en réseau sur la scène nationale et européenne, confirmant son rôle dans le plaidoyer pour la santé environnementale et la justice sociale.

Ce partenariat a été marqué par de nombreuses réunions (6 janvier sur les perturbateurs endocriniens, 30 mai sur la réalisation d'une exposition des témoignages de 6 victimes), une formation commune (10 janvier), et la signature collective d'une tribune publiée le 4 février appelant à une agriculture sans pesticides. Ces échanges ont consolidé un partenariat stratégique alliant expertise mutualiste et mobilisation citoyenne. Par ailleurs, le Collectif s'est mobilisé lors de présentations locales (18

février, ATTAC-Rennes), du Tour des Pyrénées



(19-22 juin). L'Odyssée Bruxelles-Amiens a marqué un temps fort transfrontalier : préparation (1er-15 septembre), conférence de presse à Paris (23 septembre), parcours du 27 septembre au 10 octobre avec 11 membres, "Serment de Cambrai" (6 octobre), action devant Bayer à Marle (8 octobre), et bilan (4 décembre).

ICREPSE (Institut de Coopération Régional pour l'Étude et la Prévention des Effets Sanitaires des Pesticides et Substances Chimiques Environnementales)

Tout au long de 2025, le Collectif a renforcé son implication au sein de l'ICREPSE basée à Machecoul (44). Cette collaboration a favorisé le dialogue entre citoyens, chercheurs et institutions de santé publique.

Date	Action détaillée
10 janvier	Discussion initiale autour des projets d'information médicale et de valorisation scientifique portés par l'ICREPSE
13 février	Participation à une réunion ICREPSE dans le cadre du CPST Sud 44, consacrée à l'articulation entre recherche citoyenne et comités de prévention santé-travail
2 avril	Participation au Conseil d'administration de l'ICREPSE, permettant de suivre les orientations stratégiques, les partenariats et les projets en cours
6 juin	Présence à l'Assemblée générale annuelle à Nantes, moment d'échanges sur les programmes de recherche participative en santé publique à l'échelle régionale
25 juin	Participation à une visioconférence d'avancement de l'enquête épidémiologique conduite sur 9 communes du 44 (liens pesticides/pathologies/environnement domestique)
24 novembre	Participation au Conseil citoyen d'orientation de l'ICREPSE, instance consultative pour évaluer les nouveaux projets de recherche et leurs retombées locales

COAADEP (Collectif des Associations et Organisations pour l'Agriculture et l'Environnement Populaire)

Le COAADEP (Collectif des Organisations et Associations pour la Défense des Personnes exposées au Chlordécone) est l'un des principaux membres fondateurs du Réseau France Chlordécone.

Le 18 août, le Collectif a apporté son soutien aux marcheurs de cette organisation lors de leur étape à Saint-Malo. Cette action, inscrite dans le cadre d'une marche de sensibilisation aux impacts sanitaires et environnementaux des pesticides, visait à renforcer la solidarité entre collectifs citoyens engagés dans la transition agricole.

Cette présence symbolique a permis de consolider nos liens entre mouvements régionaux et nationaux mobilisés autour d'objectifs communs : défendre une agriculture sans pesticides, protéger la santé publique et valoriser l'engagement local des victimes et militants accompagnés par le Collectif.



Cancer Colère

En 2025, le Collectif a initié une collaboration avec l'association Cancer Colère, *qui regroupe des malades, des ex-malades et des « futurs malades » du cancer, pour qui « guérir du cancer » n'est plus une promesse suffisante, mais qui souhaitent que l'on s'attaque aux causes.*

- 5 novembre : Prise de contact avec Denis (Sarthe) pour envisager des actions communes de sensibilisation et d'accompagnement des victimes locales.
- 10 décembre : Visioconférence conjointe réunissant 7 représentants de Cancer Colère et 6 membres du Collectif, pour échanger sur les dossiers juridiques et poser les bases d'une coopération durable en 2026.

Ces premiers échanges ouvrent la porte à des mutualisations de nos compétences pour défendre les victimes des pesticides.

Secrets Toxiques

En 2025, le Collectif a renforcé son partenariat avec Secrets Toxiques, alliant sensibilisation du grand public, plaidoyer scientifique et accompagnement des victimes.

- Janvier : Coordination départementale (49) et préparation logistique pour neuf projections-débats en Maine-et-Loire (17-31 janvier), réunissant 460 personnes sur les impacts sanitaires des pesticides.
- Février-mai : Extension régionale avec projections en Mayenne : à Bourgneuf-la-Forêt (25 février), Laval (4 mars), Theil-sur-Huisne (23 mars), ainsi que dans les Deux-Sèvres à Parthenay (22 mai).
- Avril-juin : Participation à l'AG de Secrets Toxiques (25-26 avril) et cosignature d'un courrier avec Ligue contre le cancer et ARC aux autorités sanitaires (16 juin).

Alerter la population et interpeller les politiques

Interpellations des politiques

En 2025, le Collectif a intensifié ses relations avec les représentants politiques, les institutions régionales, nationales et européennes pour défendre les victimes des pesticides, soutenir la transparence sanitaire et influencer les politiques publiques.

Cette activité d'interpellation s'est articulée autour de trois axes majeurs : dialogue parlementaire, actions auprès des régions et mobilisation européenne. Ces actions ont permis d'alimenter les débats sur la loi Duplomb, d'obtenir un dialogue continu avec plusieurs députés et de porter le combat pour une Europe sans pesticides jusqu'au niveau de la Commission européenne.

Dialogue avec les élus nationaux

- 24 janvier : rencontre avec Tristan Lahais, député NFP, pour présenter les démarches du Collectif et les besoins des victimes.
- 7 février : réunion avec Jean-Claude Raux, député écologiste, sur sa Proposition de loi "Eau et Santé", où le Collectif a apporté son expertise citoyenne.
- 14 février : rencontre avec M. Bouloux (35), autour des enjeux de reconnaissance des maladies professionnelles liées aux pesticides.
- 22 et 24 mai : échanges suivis avec la députée Blin (49) et envoi d'un courrier de suivi sur la loi Duplomb et la reconnaissance des victimes.
- 23 juin : entretien avec Guillaume Garot (53), sur les freins institutionnels à l'application du plan "Eau et Pesticides".
- 29 juin : rencontre constructive avec la députée socialiste de Daoulas (Finistère), s'intéressant à la question de la santé au travail agricole.
- 4 juillet : soutien public à la Proposition de loi LFI sur les maladies professionnelles liées aux

pesticides et remise des cinq revendications prioritaires du Collectif.

- 7 juillet : courrier collectif adressé à plus de 50 députés de Bretagne et des Pays-de-la-Loire, sollicitant leur position publique sur la loi Duplomb et la gestion régionale des risques.
- 21 août : participation à une table-ronde des Assises d'été de LFI, sur le thème du droit à la santé environnementale et de la justice agricole.



Mobilisation autour de la loi Duplomb

- 26 et 29 mai : présence à l'Assemblée nationale pour l'action contre la loi Duplomb, suivie d'une conférence de presse de la députée Matilde Hignet.
- 28 juin : participation à la manifestation du Grésillé (49), aux côtés d'associations, syndicats et élus opposés au texte.
- 19 et 28 juillet : suivi et communication sur la pétition citoyenne "Anti-Duplomb", passée de 500 000 signatures à près de 2 millions, preuve d'une mobilisation nationale exceptionnelle.

Relations avec les institutions régionales

- 6 juin : courrier adressé à Loïg Chesnais-Girard, président de Région Bretagne, l'interpellant sur la politique sanitaire liée aux pesticides.
 - 19 et 23 juin : échanges directs avec les services régionaux, suivis d'une lettre ouverte au président de région cosignée par plusieurs associations.
- Ces interventions ont renforcé la légitimité du Collectif dans les débats sur les compétences régionales de santé et d'environnement.

Mobilisation et plaidoyer européen

- 25 mars : conférence de presse à Saint-Brieuc, organisée parallèlement à la Commission des pétitions

du Parlement européen à Bruxelles, apportant le soutien du Collectif aux plaignants bretons de Triskalia exposés aux pesticides.

- 7 avril : déplacement à Bruxelles dans le cadre du dossier Triskalia, pour rencontrer eurodéputés et ONG concernant les victimes d'expositions professionnelles.
- 20 avril : refus motivé de participer à l'événement "Ensemble Nos Territoires", jugé trop éloigné des objectifs de santé environnementale du Collectif.
- 23 octobre : envoi conjoint, avec PAN Europe, d'un courrier à Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, demandant le renforcement du cadre législatif européen de protection contre les pesticides.



Actions transversales de communication politique

- Courant juillet-août : relai médiatique et interpellation de plusieurs lanceurs d'alerte parlementaires (16 juillet), en cohérence avec la campagne "Justice pour les victimes".
- Utilisation coordonnée des communiqués, tribunes et contacts parlementaires pour maintenir une pression constante sur le gouvernement et les institutions.

Relations presse

L'année 2025 a été marquée par une forte médiatisation du combat du Collectif. Les nombreux entretiens, reportages et collaborations journalistiques ont contribué à accroître la reconnaissance publique de ses actions et à sensibiliser un public toujours plus large aux dangers des pesticides.

Collaboration avec la presse écrite et les médias régionaux

- 7 janvier : échanges avec la journaliste Cécile Massin autour du procès d'Angers et avec Céline Gwinner à propos de sa bande dessinée sur l'alimentation et la santé
- 24-25 février : échanges soutenus avec Ouest-France à propos de la manifestation pour l'eau à Redon, contribuant à une large couverture médiatique de l'événement.
- 27 mars : publication d'un article dans *Histoires Ordinaires* retraçant le parcours d'une victime accompagnée par le Collectif.

•



Groupe « municipales »

Un groupe de travail « Municipales » s'est constitué en fin d'année avec plusieurs membres du Collectif. Son but a été de réfléchir à des propositions concrètes à destination des élus locaux en vue des échéances électorales et des futurs programmes territoriaux en matière de protection de l'environnement et de réduction des pesticides (zones de non-traitement), aux politiques publiques en matière de restauration collective et d'environnement.

- 3 décembre : article de Finisterra Biocoop présentant les actions du Collectif et diffusé dans l'ouest breton.

Radios et podcasts

- 12 février : interview sur RCF, consacrée aux actions du Collectif et aux enjeux de santé environnementale.
- 28 mai : nouvelle interview sur RCF 49, centrée sur le soutien aux victimes et la reconnaissance des maladies professionnelles.
- 14 juin : interview par une radio allemande, illustrant l'ouverture européenne des témoignages recueillis.

- 4 juillet : intervention sur France Inter, renforçant la visibilité nationale du Collectif dans les débats autour de la loi Duplomb.

Télévision et production documentaire

- 9 avril : entretiens avec l'équipe du magazine "Sur le Front" (France 5) autour du traitement journalistique des pesticides et des maladies professionnelles.
- 10 juillet : tournage d'un reportage à l'Université catholiques (UCO) d'Angers, mettant en avant les jeunes journalistes soutenus par le Collectif.
- 15 septembre : interview sur France 3 autour du FIVP et du programme PESTIRIV, permettant de vulgariser les dispositifs de reconnaissance et de suivi sanitaire.

- 19 novembre : premiers contacts avec ARTE pour préparer un documentaire sur les cancers professionnels et familiaux liés aux pesticides.
- 30 septembre : échanges avec la rédaction de Complément d'enquête (France 2), en vue d'une émission consacrée aux impacts systémiques des pesticides sur la santé.

Journalistes et correspondants indépendants

- 5 mars : échanges avec la rédaction de Libération, dans le cadre d'un futur dossier sur les femmes atteintes de maladies professionnelles.
- 8 septembre : réalisation d'un reportage par Sylvie Nony, journaliste indépendante, sur les actions de terrain menées auprès des victimes.

Action sur le plan juridique contre la réautorisation du glyphosate

Le 21 mai : le Tribunal de l'Union européenne a déclaré recevable le recours citoyen contre le renouvellement de l'autorisation du glyphosate, soutenu par plusieurs ONG européennes dont le Collectif dans le cadre de la coalition PAN Europe. Cette étape juridique majeure ouvre la voie à un examen sur le fond de la légalité de la réautorisation du glyphosate, symbolisant un succès collectif pour la justice environnementale et la reconnaissance



du droit des citoyens à contester les décisions sanitaires européennes.

Cette recevabilité marque une avancée déterminante du contentieux européen contre les pesticides. Elle conforte la stratégie du Collectif fondée sur la coopération transnationale et le recours au droit pour la protection de la santé publique.

Développement de partenariats syndicaux et citoyens

Les coopérations avec des partenaires syndicaux se sont étoffées en 2025, autour de l'objectif commun de justice environnementale et sanitaire. Le Collectif a été présent au sein des réseaux syndicaux, associatifs et citoyens, traduisant une volonté de coopération transversale autour des enjeux de santé environnementale et de justice sociale.

Relations avec les acteurs syndicaux

- 18 avril : participation à l'Assemblée générale de Sud-Solidaires 29, pour présenter les avancées du Collectif et renforcer le lien entre santé au travail et lutte syndicale.
- 28 avril : participation à la manifestation de la CGT à Angers, organisée à l'occasion de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail (OIT). Cette présence a permis de rappeler l'importance de la protection des travailleurs agricoles face aux pesticides.

- 29 avril : intervention lors de l'Assemblée générale des retraités de la Confédération paysanne 44, pour partager les actualités du Collectif et recueillir des témoignages de terrain.

Coopération associative et mémoire militante

- 14 juin : participation à l'inauguration du verger *Christian Jouault* en Belgique, en hommage à cette figure emblématique du Collectif et à son combat pour la reconnaissance des victimes des pesticides.

Agrément environnement

Après 3 ans d'instruction chaotique marquée par des demandes répétitives de pièces complémentaires, la Préfecture a refusé au Collectif l'agrément protection de l'environnement en novembre 2022. Le recours judiciaire a été examiné en 2025.

L'agrément au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement confère à une association des prérogatives juridiques et institutionnelles majeures. Compte tenu du développement de ses actions sur les questions de santé environnementale, cet agrément serait un levier stratégique pour faire évoluer les politiques publiques régionales sur les pesticides.

L'obtention de cet agrément offrirait :

- ✓ des prérogatives juridiques (recours, enquêtes publiques, dommages écologiques),
- ✓ une participation institutionnelle accrue dans les commissions officielles,
- ✓ et une reconnaissance symbolique renforçant la légitimité du Collectif auprès des partenaires et autorités.

Sur les conseils de notre avocat et d'une juriste consultée, le Collectif a saisi la Cour administrative d'appel de Nantes. Les délais de procédure sont évalués entre 18 mois et 2 ans.

🏠 Accueil / Bretagne / Ille-et-Vilaine / Rennes

Malade des pesticides, Albert Chotard s'en est allé en plein débat sur la loi Duplomb



Albert Chotard a utilisé des pesticides pendant toute sa vie d'agriculteur. Il avait la maladie de Parkinson. Il vient de mettre fin à ses jours. (image de 2019) • © Myriam Thiébaut / France télévisions



Assemblée des membres du 28 mars 2025

Rapport d'activités 2025

L'action du Collectif forme un tout cohérent : les pesticides sont la clé de voûte du système agroalimentaire. Logiquement, nous sommes conduits à agir tant sur les causes que sur les conséquences de leur utilisation. La protection de la santé des personnes et celle de l'environnement sont indissociables. C'est le sens de la démarche que nous développons sur le Grand Ouest et au-delà, depuis maintenant dix ans.

Agir sur les causes

Face à la succession de reculs politiques en matière de protection de l'environnement, le Collectif a multiplié en 2025 les actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur les questions de santé publique et de qualité de l'eau. Il s'est également associé à plusieurs actions en justice concernant des pollutions ou décisions contraires à l'intérêt général.

Agir sur la qualité de l'environnement

La protection de l'eau a été l'un des fils conducteurs de l'année. L'année 2025 a été marquée par une mobilisation constante du Collectif sur la question de la protection de la ressource en eau dans le bassin de la Vilaine.

Mobilisation pour la ressource en eau

Aux côtés d'autres associations (ERB, FNE Pays de la Loire, Collectif sans pesticides de Massérac, Confédération Paysanne, etc.), le Collectif s'est pleinement investi dans la préparation, la coordination et la défense des décisions de la CLE du SAGE Vilaine, face aux pressions exercées par le lobby agro-industriel.



Préparation et réussite de la manifestation du 22 février à Redon

Préparations intensives (réunions, tract, courriers à 39 élus CLE), conférence de presse relayée par *Ouest-France*, puis succès de la mobilisation le 22 février : 1 500-2 000 participants selon les organisateurs (400 selon le journal). Prise de parole de Denis Benoît ; courriers de rectification envoyés pour contester la sous-estimation médiatique.



Réaction face aux fermetures et pressions au sein de la CLE

À la suite de la décision controversée de la CLE de se réunir à huis clos, le Collectif a multiplié les actions de riposte et de communication :

- 27-28 février : rassemblement pacifique à Pipriac (35) avec une quarantaine de participants.
- 17 mars : communiqué de presse commun avec le Collectif de Massérac, appelant à la transparence sur la gestion de l'eau.
- 21 mars : participation silencieuse (une trentaine de membres) à la validation du SAGE, face à une forte mobilisation FNSEA (70 représentants) et des tensions sur les enjeux de santé publique.



Pesticides dans l'environnement

Le 8 janvier 2025, à la demande d'un riverain de Priziac (56), le Collectif s'est déplacé sur site pour constater un déversement de déchets toxiques (amiante, antibiotiques et autres substances) recouverts de terre dans une zone humide protégée.

Actions entreprises immédiatement :

- Transmission des éléments probants (photos, localisation précise, témoignages) à l'OFB 56 (Office Français de la Biodiversité)
- Coordination interinstitutionnelle : l'OFB a transféré l'information à la SRAL (Service Restriction des Usages des Produits

Poursuite de l'action et défense du SAGE

Face aux campagnes de désinformation et pressions sur les élus, le Collectif a maintenu son action :

- 2 juillet : courrier collectif (11 assos Bretagne/Pays de la Loire) aux maires pour défendre le SAGE face à la FNSEA/JA.
- 31 juillet : article *Reporterre* relayant cette dénonciation.
- 26 septembre : présence à la CLE de Saint-Just, marquée par les tensions agriculteurs/citoyens.

Consultation publique et mobilisation citoyenne

- 15 oct.-14 nov. : visios pour mobiliser sur la consultation publique SAGE Vilaine.
- 5 nov. : conférence au cinéma Manivel (Redon) avec ERB/CSP ; 150 participants, présentation du Collectif par H. Busnel.
- 11 déc. : CLE annulée à Châteaubourg (35) suite au blocage par FNSEA/Coordination Rurale ; prises de parole M. Besnard et B. Morel pour défendre le droit à la délibération publique.
- 14 déc. : courrier au Préfet (cosigné par le Collectif sans Pesticides de Massérac) demandeur de garanties démocratiques.

Cette mobilisation exemplaire a fédéré un front associatif régional pour une eau sans pesticides et une gouvernance réellement participative.



Phytoprotecteurs), la gendarmerie du Faouët et la mairie de Priziac

Impact environnemental et juridique

Cette intervention illustre parfaitement le rôle de sentinelle environnementale du Collectif :

- Protection des zones humides (habitats prioritaires, filtration naturelle de l'eau)
- Détection de déchets dangereux (amiante = cancérigène notoire, antibiotiques = contamination des nappes)
- Mobilisation des autorités compétentes pour constat, enquêtes et sanctions

Dénoncer les dérives de l'agro-industrie

L'année 2025 a été marquée par plusieurs actions publiques majeures visant à dénoncer les dérives de l'industrie agrochimique et à donner la parole aux victimes des pesticides. Ces initiatives ont permis de renforcer la visibilité du Collectif dans le débat public national.

Sensibilisation et relais médiatiques

- 20 mai : publication dans *La Brèche* d'un article de Manuella Binet intitulé « *Céréales : du poison dans les silos pour plus de spéculation* ». Cet article, relayé par le Collectif, a contribué à sensibiliser le grand public sur les pratiques toxiques de traitement des grains et leurs enjeux économiques.

l'utilisation des pesticides et l'exigence d'une agriculture respectueuse de la santé et de l'environnement.

Mobilisation à Lorient

- 5 juillet : participation du Collectif à la manifestation organisée à Lorient par le collectif *Lorient contre Bayer-Monsanto*, rassemblant environ 400 personnes. José Nadan est intervenu au nom du Collectif pour rappeler les conséquences humaines de

Mobilisation autour de la "loi Duplomb" – été 2025

- 8 juillet : forte présence dans les médias nationaux — France Inter (interview de B. Morel et G. Garreau) et France 3 Normandie (témoignage de Jacques et Michèle Fortin) — dénonçant les insuffisances de la loi dite "Duplomb".
- 23 juillet : diffusion télévisée sur France 3 et YouTube de l'entretien de Jacques Fortin, technicien INRAE, atteint de la maladie de parkinson et se on épouse Michèle, aidante incessante de son mari.

Préparation et action contre le groupe BASF

Le 17 novembre, plus de 500 participants, dont une trentaine de membres du Collectif, se sont mobilisés sur le site BASF de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (76).

L'objectif : dénoncer la production et l'exportation vers le Brésil du Fipronil, insecticide interdit dans l'Union européenne depuis 2013.

Cette action, préparée avec plusieurs organisations (Confédération Paysanne, Cancer Colère, Faucheurs Volontaires, etc.), a bénéficié d'une large couverture médiatique et permis de révéler un scandale environnemental majeur.

Plusieurs membres du Collectif – Gilles, José, Bernard, Gisèle, Michel et Jean-Luc – ont pris la parole sur place pour témoigner en tant que victimes. L'action a également permis une forte couverture médiatique et a mis en lumière la coopération inter associative dans la lutte contre les pesticides.

Des incidents ont toutefois eu lieu : saisie du matériel, interventions policières violentes... Malgré ces tensions, le bilan est jugé très positif : l'action a permis de révéler publiquement un scandale environnemental majeur et de consolider les alliances militantes autour d'un objectif commun – l'arrêt de la production de substances toxiques interdites.



Soutenir une Agriculture durable

Crise du bio

Le Collectif a réagi fermement en 2025 à la suppression de l'Agence Bio, dénonçant un recul majeur pour l'agriculture biologique au profit des agro-industries conventionnelles.

Réaction immédiate au vote de suppression

22 janvier : Envoi ciblé à des élus et à la presse pour dénoncer la suppression de l'Agence Bio, en comparant les subventions massives accordées à ALTHO (producteur de pommes de terres et fabricant breton de chips)) avec le désengagement de l'État envers la filière bio.

Visibilité médiatique

23 janvier : Interview de Michel Besnard sur France 3 Bretagne, faisant le lien entre suppression Agence Bio et difficultés des victimes des pesticides.

Soutien financier aux acteurs bio

2 mars : Versement de 500 € sur deux fronts :

- ✓ Cagnotte d'Olivier (éleveur porcs bio, Plouisy – 22), en difficulté économique
- ✓ Solidarité Paysans, selon décision du groupe de coordination

Sensibilisation culturelle

13 février : Premier visionnage du film d'Éric Guéret « Sur la paille » à Saint-Brieuc, documentaire sur les pressions économiques contre le bio, à travers le vécu d'un éleveur de porc bio sur paille.

Impact stratégique

Ces actions ont permis de :

- Visibiliser le scandale financier (Agence Bio vs ALTHO)
- Soutenir concrètement les acteurs bio en difficulté
- Créer des alliances Conf/bio/paysans malades
- Faire le lien entre suppression Agence Bio et santé publique



Sensibiliser l'opinion aux dangers des pesticides

Tout au long de 2025, le Collectif est intervenu à de nombreuses reprises en tant qu'acteur de la protection de la santé et de l'environnement, en multipliant communiqués, tribunes et participations à des actions collectives. Ces prises de parole publiques ont contribué à renforcer l'influence du Collectif comme acteur important de la santé environnementale dans le débat sur les pesticides, la santé et la justice environnementale.

Ciné-débats et rencontres publiques

Le Collectif a multiplié en 2025 les ciné-débats et projections, touchant plus de 1 200 personnes sur une vingtaine d'événements dans 10 départements. Ces actions ont permis de sensibiliser le grand public, les élus et les jeunes aux impacts sanitaires des pesticides.

Campagnes thématiques

"Il ne faut pas que nos enfants continuent ce truc-là" (9 projections) :

- Chartres (100 pers.), Château-Gontier (70), Montsurs (22), Paris 4e (Coquelicots), Laval (40), Ste Suzanne (11), St Denis d'Gastines (23).

Secrets Toxiques (5 projections) :

- Segre (40), Fontenay-le-Comte (80), Machecoul (44), Châtellerauld (86), Faouët (50).

Chlordécone Antilles (6 projections) :

- Angers (204), Lannion, Lannilis, Vitré (60), Angers lycée, Rennes.

Actions en milieu rural

- 1er décembre : Collage militant sur les panneaux d'entrée de communes dans l'Indre – « Les pesticides tuent » – couverture France Bleu [francebleu.fr].

Calendrier des actions

Premier semestre 2024

- ✓ 21 janvier – Segré (49) : *Secrets Toxiques*, animé par E. Heulin et M. Besnard – 40 participants.
- ✓ 6 mars – Chartres (28) : *Il ne faut pas que nos enfants continuent ce truc-là* – 100 personnes.
- ✓ 22 mars – Auray (56) : *Sur la paille* avec A. Le Mentec.
- ✓ 25 mars – Moëlan-sur-Mer (29) : *Sur la paille* d'Éric Guéret – 110 participants (J. Jacob, M. Piel, M. Besnard).
- ✓ 24 avril – Rennes (35) : spectacle-enquête *Mourir au travail dans l'agroalimentaire*, avec N. Weiler et M. Besnard – 200 personnes ([Basta !](#)).

Deuxième semestre 2024

- ✓ 5 septembre – Fontenay-le-Comte (85) : *Secrets Toxiques* avec J.-Y. Piveteau – 80 personnes.
- ✓ 11 septembre – Château-Gontier (53) : *Il ne faut pas que nos enfants...* – 70 personnes.
- ✓ 23 septembre – Montsûrs (53) : même film – 22 personnes.
- ✓ 23 septembre – Machecoul (44) : *Secrets Toxiques* avec G. Ravard ([Ouest-France](#)).
- ✓ 25 septembre – Paris (4^e) : *Il ne faut pas que nos enfants...* organisé par les Coquelicots – participation de C. Favrot Meunier.
- ✓ 2 octobre – Châtellerauld (86) : *Secrets Toxiques* avec témoignage d'E. Doutreleau.
- ✓ 7 octobre – Laval (53) : *Il ne faut pas que nos enfants...*, 40 participants (dont 3 élus).
- ✓ 3 novembre – Angers (49) : débat sur le chlordécone, *Survie/Confédération paysanne/Collectif* – 204 personnes.
- ✓ 6 et 7 novembre – Lannion (22) et Lannilis (29) : débats chlordécone, avec R. Louail et D. Bodenès.
- ✓ 13 novembre – Vitré (35) : chlordécone aux Antilles, organisé par Vitré Tuvalu – 60 personnes.
- ✓ 17 novembre – Sainte-Suzanne (53) : *Il ne faut pas que nos enfants...* au Tiers-lieu Les Gribouilleurs – 11 personnes.
- ✓ 24 novembre –

Bréal-sous-Montfort (35) : *Les champs du cœur*, avec A. Richomme et M. Besnard.

- ✓ 27 novembre – Saint-Denis-de-Gastines (53) : *Il ne faut pas que nos enfants...* – 23 participants.
- ✓ 2 décembre – Angers (49) : débat au lycée du Fresne sur le chlordécone avec Patrick et Monique Savatier, C. Couvercelle.
- ✓ 11 décembre – Le Faouët (56) : *Secrets Toxiques* animés par A. Le Mentec et J. Nadan – 50 personnes.

Indre

"Les pesticides tuent" : que sont ces mystérieux panneaux à l'entrée de plusieurs communes de l'Indre ?



Au moins huit panneaux ont été affichés à l'entrée de communes de l'Indre © Aucun(e) - -

Salons et colloques

En 2025, le Collectif a renforcé sa présence sur une dizaine d'événements régionaux et nationaux, informant le public, relayant les témoignages des victimes et tissant des partenariats associatifs autour des enjeux santé-environnement et pesticides.

Le Collectif est intervenu lors de colloques marquants : témoignage de D. Benoît au colloque de Niort (15 mars) sur les effets sanitaires des pesticides, contribution à l'Assemblée nationale sur les cancers pédiatriques (4 juin), et réunion publique avec Alerte Pesticides à Gauriac (33) le 7 novembre.

Sur le terrain des festivals et manifestations citoyennes, des stands d'information et tables rondes ont été mobilisés lors de la fête Échanges et Solidarité (44, août), du Festival Vivants à Angers (mai), de Planète en Fête (53, juillet), du Festival Résistantes (61, août) et de la foire bio de Muzillac (56, septembre).

Enfin, des actions locales ont ponctué l'année : stand à la fête de LFI au Sel-de-Bretagne (juillet), animations à Angers

et Betton (septembre), et préparation du festival AlimenTerre (49).

Calendrier thématique

Colloques et interventions publiques

Date	Action
15 mars	Colloque Niort (témoignage D. Benoît)
4 juin	Colloque Assemblée nationale (cancers pédiatriques)
7 novembre	Réunion Alerte Pesticides Gauriac (33)

Festivals et manifestations citoyennes

Date	Action
6 et 26 mai	Visioconférences préparatoires Festival Vivants
29-31 mai	Festival Vivants Angers (49)
23-24 août	Fête Échanges et Solidarité (44)
5-6 juillet	Festival Planète en Fête (53) + N.-D.-L.
7-10 août	Festival Résistantes (61)
27-28 septembre	Foire bio Muzillac (56)

Événements locaux

Date	Action
14 juillet	Fête LFI Sel-de-Bretagne (LFI)
6 septembre	Guinguette Héron Carré + Forum Betton (35)
11 septembre	Préparation Festival AlimenTerre (49)



Relations avec la presse

Le Collectif a obtenu une visibilité médiatique significative en 2025 autour de la loi Duplomb et du soutien aux victimes des pesticides, avec plusieurs publications majeures dans la presse régionale et nationale.

Articles Ouest-France (juillet-août)

- 7 août : Article de Laetitia Jacq-Galdéano « *En Bretagne, le parcours du combattant des paysans malades des pesticides* », portrait détaillé des actions du Collectif.
- 7 août : Interview exclusive de Michel Besnard « *Face aux dangers des pesticides, pas un agriculteur ne peut dire qu'il ne sait pas* ».
- 20 septembre : Portrait de Maître François Lafforgue, avocat historique du Collectif, présenté comme « *sentinelle de l'environnement* ».
- 22 septembre : Lettre de Nicole Guéguen (Clayes-35) dans le courrier des lecteurs, mentionnant explicitement le Collectif.



RENCONTRE. L'avocat François Lafforgue, sentinelle de l'environnement

De l'amiante aux pesticides, l'avocat parisien porte depuis quinze ans la voix des victimes face aux scandales sanitaires. Sa dernière victoire : la condamnation de l'État dans le dossier des algues vertes.



François Lafforgue, avocat au barreau de Paris : « Je suis engagé auprès des victimes que je défends. Je ne l'ai jamais regretté. » | STÉPHANE GEUFROI / OUEST-FRANCE

Télévision et radio

- 21 juillet : Interview France 3 Bretagne de H. Busnel et M. Besnard sur la pétition anti-Duplomb en cours.
- 8 août : Interview J. Phelippé sur France 3 web, réaction prudente face au retrait partiel de la loi Duplomb.
- 29 août : Interview Michel Besnard sur Radio Laser par S. Leclerc.

Réactions et partenariats

- 21 juin : Rectificatif envoyé au chef de rédaction Ouest-France 35 conjointement avec la Confédération paysanne 35, suite à un article tronqué sur la manif du 19 juin.
- 9 juillet : proposition de collaboration de Thierry Querré (administrateur réseau Biocoop Finistère),
- 3 octobre : Commande d'article pour la feuille d'infos Finistère (10 magasins Biocoop, tirage 1 800 ex.).

Rencontres étudiants

Une intervention a été réalisée le 16 mai, à la journée "Portes ouvertes" de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Saint-Grégoire (35) pour sensibiliser les futurs professionnels du monde agricole aux risques d'exposition aux pesticides et à la nécessité de pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement.

Soutenir les victimes et leurs familles

En 2025, le Collectif a développé et consolidé un réseau d'écoute et de solidarité de grande ampleur, alliant présence humaine, appui administratif et interpellation publique. Par la multiplication des témoignages recueillis et par l'appui méthodique aux démarches de reconnaissance, il confirme son rôle essentiel de plateforme citoyenne de recensement et de justice environnementale pour les victimes des pesticides.

Accompagner les personnes malades

Soutenir les victimes des pesticides

En 2025, le Collectif a poursuivi son travail de rencontre, d'écoute et d'accompagnement des victimes des pesticides sur l'ensemble du territoire.

Multiplication des premiers contacts

L'année a été marquée par 120 premiers contacts individuels, correspondant à des agriculteurs, ouvriers agricoles, techniciens, paysagistes, viticulteurs, salariés de l'agro-industrie ou artisans exposés aux pesticides.

Les pathologies rencontrées recouvrent une large diversité, avec une prépondérance de :

- Cancers de la prostate (nombreux cas, particulièrement dans le Finistère et le Maine-et-Loire).
- Maladies neurodégénératives (Parkinson, DCL, AMS).
- Cancers hématologiques (lymphomes, myélomes, leucémies, glioblastomes).
- Autres maladies graves : cancers pulmonaires, rénaux ou de la vessie, fibroses pulmonaires, dépressions sévères.

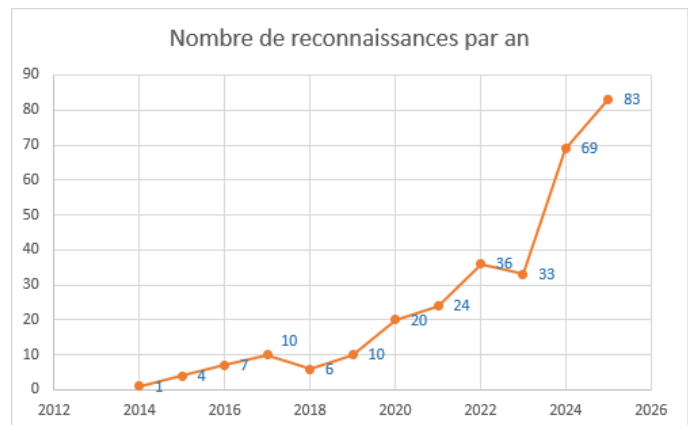
Des contacts ont eu lieu dans 41 départements au total, avec une forte concentration dans les départements de Bretagne et Pays de Loire, mais aussi dans la Nièvre, la Dordogne, les Yvelines, le Vaucluse, l'Hérault et les Pyrénées-Atlantiques etc...

Rencontres et visites sur le terrain

- 28–30 avril : mission dans le Finistère, effectuée par Michel Besnard, Daniel Bodénès, Marcel Brélivet, pour rencontrer une douzaine de paysans malades (secteurs de Plouider, Sibiril, Cléder, Saint-Pol-de-Léon...).
- Ces visites ont permis d'établir un premier recensement régional précis et de renforcer la relation directe avec les victimes et leurs proches.
- D'autres déplacements ont suivi en Loire-Atlantique, Morbihan, Maine-et-Loire et Mayenne pour soutenir les démarches de reconnaissance de victimes.

Dossiers de reconnaissance en maladie professionnelle

83 personnes ont été reconnues en maladie professionnelle en 2025, avec le soutien du Collectif. À la suite des recours auprès des tribunaux, ils sont indemnisés du préjudice par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP). Les délais pour obtenir les décisions favorables sont longs, le soutien des membres du collectif est primordial.



"Mon père n'était plus du tout en état de se battre", le combat d'enfants d'agriculteurs malades des pesticides

neurodégénératives et cancers urologiques sont surreprésentés.

- Contacts établis également avec des ouvriers exposés (Caussade, SEPR, collectivités territoriales), témoignant de l'élargissement du public touché au-delà du monde agricole.

Visibilité publique et plaidoyer

- 26 septembre : conférence de presse à Nantes en soutien à Julien PLEHIERS - GUILLARD, après le refus du tribunal judiciaire de reconnaître la faute inexcusable de son employeur, avec prise de parole de Gilles Ravard.
Cette action a donné lieu à une large couverture médiatique et rappelé la nécessité de réformes pour la reconnaissance automatique des pathologies liées aux pesticides.

Chercher du soutien pour les victimes d'antiparasitaires

Au-delà des expositions agricoles, l'année 2025 a confirmé l'émergence croissante de cas liés à des usages domestiques ou urbains de pesticides : produits anti-parasitaires pour animaux familiers, désinfectants de literie, de maison, cosmétiques de synthèse, ...

Intoxications domestiques et hypersensibilités chimiques – Année 2025

Au-delà des expositions agricoles, l'année 2025 a confirmé l'émergence croissante de cas liés à des usages domestiques ou urbains de pesticides et produits biocides, souvent dans des contextes d'habitat ou d'entretien immobilier. Le Collectif a été sollicité pour plusieurs situations d'intoxication aiguë ou de sensibilisation chimique sévère.

1. Cas d'hypersensibilités chimiques multiples (MCS)

- 11 janvier : premier contact avec Marlène, ouvrière dans une usine de fabrication de produits anti-parasitaires pour chiens et chats, souffrant d'une hypersensibilité chimique multiple après exposition au Fipronil.

2. Intoxications domestiques et urbaines

- 13 février : signalement d'une intoxication familiale survenue après la vaporisation d'un insecticide dans un logement, provoquant des effets aigus sur plusieurs occupants.
- 31 juillet : premier contact avec Peter, victime d'une intoxication chimique sévère consécutive à un traitement antiparasitaire contre les mites dans son appartement.

3. Traitements anti-nuisibles et impacts sanitaires

- 26 novembre : publication par le média *Basta !* d'un article documentant le cas de Cécile (Paris), victime d'une contamination chronique après la désinfection de son appartement contre les punaises de lit. Cette affaire illustre les carences réglementaires et sanitaires entourant l'usage de biocides en habitat collectif et a contribué à visibiliser les souffrances des victimes de ces usages domestiques.

Cas emblématiques et accompagnement individualisé

- Soutien apporté à Laure Marivain, mère d'une petite fille décédée d'une leucémie, avec une aide financière pour sa procédure en cassation.
- Accompagnement de nombreuses victimes dans des régions viticoles (Drôme, Vaucluse, Maine-et-Loire), où les maladies



Faire entendre la voix des malades

En 2025, le Collectif a obtenu d'une couverture médiatique particulièrement soutenue, tant au niveau régional que national. Cette visibilité a favorisé une meilleure reconnaissance des enjeux sanitaires liés à l'exposition aux pesticides et a contribué à renforcer la légitimité du travail de sensibilisation, d'accompagnement mené par le Collectif.

Mise en lumière des luttes judiciaires et des parcours de victimes

- 13 janvier : article de Cécile Massin dans *La Relève et la Peste* sur les procédures engagées dans le Maine-et-Loire.
- 2 février : large couverture du combat judiciaire de Bernard Guignes, ancien arboriculteur atteint d'un cancer de la prostate, avec interviews diffusées sur La Dépêche, CFM Radio, Radio Totem et Les Champs d'ici.
- 17 février : témoignage de B. Guignes dans l'émission "La Terre au Carré" (France Inter), revenant sur sa lutte contre la MSA pour faire reconnaître sa maladie professionnelle.
- 28 mars : publication par *Ouest-France* du témoignage de Sandra (Somme), dont le fils est atteint d'une leucémie, marquant la place croissante des victimes familiales dans le débat public.
- 7 avril : article dans *Ouest-France* sur le combat d'E. Doutreleau, apiculteur intoxiqué par les produits utilisés sur les parcelles voisines.

Mise en avant de la souffrance paysanne et des retraites abîmées

- 15 février : article du *Courrier de l'Ouest* recueillant les témoignages de C. Cochard, G. Guillon, D. Bodin et D. Benoît, décrivant le quotidien des retraités malades des pesticides et la lenteur des démarches de reconnaissance.
- 22 juillet : interviews parallèles de G. Ravard (*Ouest-France*) et M. Brélivet (*Le Télégramme*) dans le cadre de la mobilisation contre la loi Duplomb. Ces interventions rappellent les effets désastreux des produits phytosanitaires sur la santé et dénoncent les failles du système de prévention.

Des agriculteurs victimes de pesticides se battent en justice dans le Maine-et-Loire

« A mon époque, on utilisait des pesticides, parce qu'on faisait confiance, on se disait que si c'était sur le marché, ça irait... On sait maintenant que ce n'est pas le cas et il faut que cela change. »



TARN-ET-GARONNE : UN ANCIEN ARBORICULTEUR ATTEINT D'UN CANCER ATTAQUE LA MSA EN JUSTICE.

Bernard Guignes a longtemps utilisé des pesticides durant sa carrière. Il a ensuite été victime d'un cancer de la prostate.



Couverture audiovisuelle nationale

- 28 janvier : diffusion sur France 5 de l'émission "Enquête de santé : nos vies avec Parkinson", évoquant la maladie dans le monde agricole.
- 3 février : émission "Vert de Rage : Pesticides, poisons éternels" sur France 5, incluant le témoignage de P. Lendormy sur la maladie neurodégénérative de son père.

Ces programmes ont sensibilisé un large public aux pathologies liées à l'exposition prolongée aux pesticides.

Former à l'accompagnement

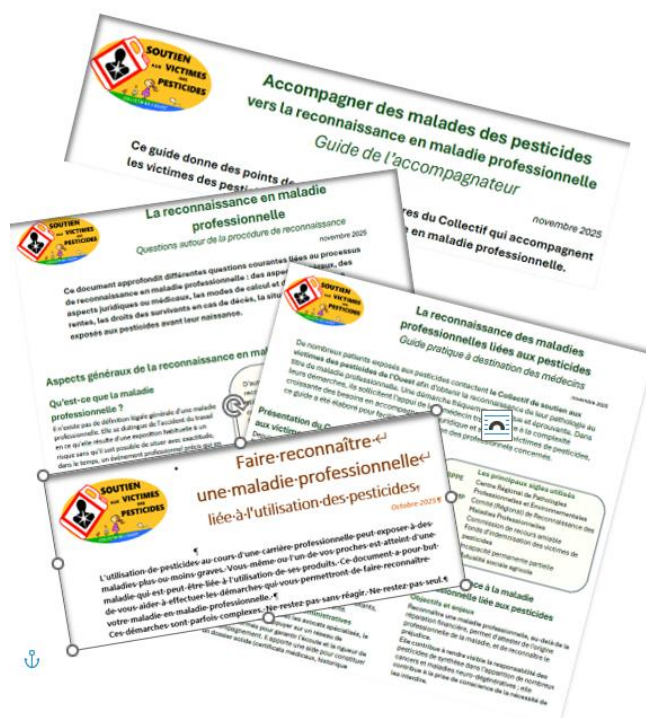
En parallèle de ses actions de terrain, le Collectif a engagé en 2025 une démarche interne de professionnalisation de l'aide apportée aux victimes des pesticides dans leurs procédures de reconnaissance en maladie professionnelle.

Formation des membres

- 7 mars : une session de formation a réuni une douzaine de militants du Collectif autour du thème des maladies professionnelles liées aux pesticides.

L'objectif était de renforcer les compétences collectives concernant les cadres réglementaires, les démarches administratives et les mécanismes de reconnaissance devant les caisses de sécurité sociale (MSA, CPAM).

Cette formation a permis de créer un réseau d'accompagnateurs identifiés sur le territoire.



Élaboration de plusieurs guides pratiques

- 10 juillet : première réunion de travail (avec E. Michelet, J. Nadan, H. Busnel et M. Besnard) consacrée à la rédaction d'un guide de l'accompagnateur.

Ce document a pour vocation de formaliser les étapes d'appui aux malades, d'harmoniser les pratiques d'écoute et de suivi, et de faciliter la transmission d'informations fiables.

- 17 septembre : visioconférence regroupant les accompagnateurs du Collectif afin de finaliser la trame du guide, d'y intégrer des retours d'expérience concrets et de planifier sa diffusion interne pour 2026.

Soutien juridique

L'année 2025 confirme la solidité du dispositif juridique mis en place par le Collectif et ses avocats, entre succès judiciaires emblématiques, progrès de reconnaissance et professionnalisation du suivi contentieux.

Suivi et résultats des dossiers avec nos avocats

L'année 2025 a été marquée par une activité juridique particulièrement soutenue, illustrant le rôle essentiel du Collectif dans l'accompagnement des victimes et la montée en puissance du contentieux contre la MSA et les employeurs. En coordination étroite avec ses avocats, le Collectif a contribué à plusieurs victoires judiciaires décisives et à de nouvelles avancées en reconnaissance de maladies professionnelles.

Coordination et suivi renforcé des dossiers

- Tout au long de l'année, de nombreuses visios de coordination ont permis un suivi rapproché des procédures.
- Ces échanges ont eu pour objet : la contestation de dates de consolidation, la reconnaissance de maladies professionnelles, les recours contre décisions de la MSA et les contestations de rentes minorées.
- Des séances spécifiques ont également été consacrées à la préparation d'audiences (Chartres, Rennes, Quimper, Nantes, Montauban, etc.).

Décisions judiciaires et victoires obtenues

Plusieurs jugements et décisions favorables ont jalonné l'année :

- 20 janvier : le Tribunal administratif de Nantes accorde à Jean P. (44) un dégrèvement total des impositions pour 2022-2023, contrairement à l'avis du service local des impôts.
- 11 juin : Noël G. voit son IPP porté de 50 % à 67 %, reconnaissance d'un préjudice aggravé.
- 24 juin : le Tribunal de Brest requalifie la date de consolidation du cancer du côlon de Pascal L. (gain d'un an d'indemnisation) et condamne la MSA à 1 000 € d'amende.
- 3 juillet : Pierre L. obtient la révision de la consolidation de son cancer de la prostate (gain financier : 19 275 €).
- 14 novembre : triple victoire :
 - José N. : correction d'une date de consolidation, conduisant à 13 mois d'indemnisation supplémentaires ;
 - Nicole L. : rente de veuve recalculée sur 5 ans ;
 - Jacques L. : versement effectif de la rente de survivant.
- 20 novembre : le FIVA (Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante) accorde à Henri A. (29) un capital de 95 000 € et une rente trimestrielle de 5 562,25 € pour un adénocarcinome pulmonaire.
- 26 novembre : la Cour d'appel de Rennes confirme l'indemnisation de Christian L. (Triskalia) à hauteur de 23 566 € et ordonne un complément d'expertise médicale sur le taux de déficit fonctionnel permanent.
- 17 décembre : jugement du TJ de Montauban attribuant à Bernard G. un taux d'IPP de 55 % au lieu de 30 %.
- 18 décembre : victoire symbolique : après 6 ans de combat, le CRRMP de Normandie reconnaît en maladie professionnelle Renée B., infirmière du centre Eugène-Marquis, exposée sans protection.

Victoire judiciaire pour l'ancien salarié de Triskalia qui avait été exposé aux pesticides à Plouisy

Article réservé aux abonnés(e)s - Lire pour 1 €

Par CB et GP (PressaPepper)
Le 26 novembre 2025 à 13h04

La Cour d'appel de Rennes a condamné, ce mercredi 26 novembre 2025, le groupe d'alimentation animale Nutrexa à verser près de 24 000 euros à un ancien salarié de son site de Plouisy (Côtes-d'Armor) victime d'une maladie professionnelle en lien avec son exposition aux pesticides.



« Au service des patients jusqu'à tomber malade » : victoire dans le combat des soignants du centre Eugène-Marquis

Le cancer du côlon d'une ancienne infirmière du centre anticancéreux Eugène-Marquis de Rennes (Ille-et-Vilaine) vient d'être reconnu, jeudi 18 décembre 2025, comme maladie professionnelle.



Le centre Eugène-Marquis est un établissement de santé spécialisé en cancérologie. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Dossiers en contentieux ou en cours

Plusieurs dossiers encore en instance ou soumis à complément d'expertise.

- Julien G. : débouté en septembre par le TJ de Nantes dans sa demande de faute inexcusable à l'encontre de son employeur, décision ayant suscité une conférence de presse de soutien organisée à Nantes.
- Jacques F. (INRAE) : procédure engagée pour faute inexcusable de l'employeur,
- Michel F. (apiculteur) : suite à la perte de dizaines de ruches due à l'application d'un produit anti-varroa, les avocats du Collectif vont le défendre face au fabricant de ce produit.

4. Avancées administratives et indemnitaires

- Plusieurs rentes ont été versées ou réévaluées (cas Mme L., 72 000 € d'arriérés + 1 600 €/mois,
- Le Collectif a également obtenu plusieurs dégrèvements fiscaux, majorations d'indemnisation et corrections de dates de consolidation. Ces décisions renforcent la jurisprudence favorable aux victimes rurales et agricoles.

Traitement des dossiers avec MSA et FIVP

En 2025, le Collectif a poursuivi un important travail de médiation et de vigilance administrative auprès des caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) et du Fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP). Face à la lenteur des procédures et aux dysfonctionnements récurrents, plusieurs interventions directes ont été engagées par correspondance ou en visioconférence.

Ces démarches illustrent une implication constante du Collectif dans la défense administrative des victimes, notamment pour réduire les délais excessifs de traitement des certificats médicaux, assurer la prise en compte effective des aggravations de pathologies reconnues, dénoncer et documenter les blocages informatiques et dysfonctionnements des outils MSA/FIVP affectant la reconnaissance des droits.

Relances individuelles et suivi de dossiers prioritaires

De nombreux échanges ont été menés avec les médecins-conseils pour accélérer le traitement des dossiers médicaux de victimes reconnues ou en attente de convocation :

- Mails et échanges téléphoniques avec des médecins de la MSA, visant à obtenir des rendez-vous médicaux ou des notifications d'IPP (incapacité permanente partielle) souvent attendus depuis plusieurs mois.
- Plusieurs réponses positives ont finalement été obtenues : par exemple, réponse immédiate du FIVP après relance.

Défense des assurés face aux retards et dysfonctionnements

Le Collectif a joué un rôle de tiers de confiance entre les victimes et les organismes publics, signalant les retards anormaux de convocations ou les erreurs techniques :

- 1er juin : signalement du Collectif au sujet d'une anomalie informatique empêchant les médecins traitants de saisir une date de consolidation antérieure au jour de la visite.
- 5 septembre : relance appuyée au FIVP afin d'obtenir des éléments de réponse de la CCMSA et de la CNAM.
- 6 septembre : confirmation écrite du FIVP que cette limitation est bien effective à l'échelle nationale, sans correction

informatique prévue, le certificat papier demeurant la seule alternative valide.

Cas particuliers d'accompagnement

Plusieurs situations individuelles ont nécessité une intervention directe du Collectif pour défendre les droits des assurés :

- 28 janvier : interpellation sur le dossier de José N. resté sans suite.
- 11 février : contact avec la MSA pour un

Accueil > Environnement > Pesticides



En Bretagne, « le parcours du combattant » des paysans malades des pesticides

En Bretagne, depuis 2015, le Collectif de soutien aux victimes de pesticides de l'Ouest a aidé 240 agriculteurs à obtenir la reconnaissance de leur pathologie en maladie professionnelle. Cancers multiples, maladies neurodégénératives... En 2023, les paysans étaient les premières victimes des pesticides qu'ils ont utilisés pendant leur carrière, confirme le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP). Mais la procédure de reconnaissance est un parcours d'obstacles.

paysan en difficulté.

- 9 avril et 13 mai : relances pour un malade (29), dont l'aggravation de la maladie de Parkinson n'avait pas encore été examinée.
- 4 décembre : courrier au FIVP concernant un malade de l'Yonne non convoqué cinq mois après l'envoi de son certificat final.

Constats généraux et conclusions

Ces démarches illustrent une implication constante du Collectif dans la défense administrative des victimes, notamment pour :

- Réduire les délais excessifs de traitement des certificats médicaux.
- Assurer la prise en compte effective des aggravations de pathologies reconnues.
- Dénoncer et documenter les blocages informatiques et dysfonctionnements des outils MSA/FIVP affectant la reconnaissance des droits.

Faire progresser la reconnaissance des maladies liées aux pesticides

Collaborations avec des chercheurs et journalistes spécialisés

Le Collectif a engagé plusieurs collaborations avec chercheurs, journalistes spécialisés et réseaux médicaux en 2025. Ce genre de démarche de « science-citoyenne » illustre parfaitement votre mission d'information publique fondée sur des données scientifiques.

Actions scientifiques et médiatiques structurées

Formation et transmission des savoirs

- 27 février : ANGERS – Participation à la formation du Collectif de Santé communautaire Pays de Loire animée par D. Benoît et M. Perche. Transmission de l'expertise terrain sur l'accompagnement des victimes (reconnaissance MP, contentieux MSA, soutien psychologique).

Expertise scientifique auprès des médias

- 2 avril : Discussion avec L. Fillon (AFP) en préparation d'un article national sur les maladies neurodégénératives et pesticides
- 2 avril : Publication dans BASTA de l'enquête de N. Weiler : « *Maladies neurologiques : quand les pesticides s'attaquent au cerveau* » – synthèse des travaux scientifiques et témoignages du Collectif [basta.media]

Présentations publiques et partenariats

- 8 avril : Saint-Julien-de-Vouvantes (44) – présentation conjointe Collectif/Confédération paysanne



Écologie – Pesticides

Maladies neurologiques : quand les pesticides s'attaquent au cerveau des agriculteurs

Des agriculteurs retraités se retrouvent atteints de graves maladies neurologiques causées par l'exposition aux pesticides. Commence alors un parcours du combattant pour leurs familles, qui espèrent faire reconnaître la maladie comme professionnelle.

par Nolwenn Weiler

2 avril 2025 à 09h30, modifié le 4 avril 2025 à 21h08 ♦ 8 min. ☺



lors d'un café citoyen, couverte par Actu.fr [actu.fr]

Visibilité internationale

- 30 juin : Reportage radio publique allemande (Deutschlandfunk) – Interview de M. Besnard par Suzanne Klause sur les victimes françaises des pesticides, diffusé auprès de 3 millions d'auditeurs [deutschlandfunk.de]

Collaborations avec les professionnels de santé

En 2025, le Collectif est passé du témoignage à la coopération scientifique et médicale. Le Collectif a renforcé ses relations avec les professionnels de santé et contribué à la reconnaissance des pathologies liées aux pesticides. Ces échanges ont permis d'amorcer une dynamique de formation pluridisciplinaire réunissant médecins, chercheurs, inspecteurs du travail et acteurs associatifs.

Échanges et collaborations avec les médecins

- Janvier – mars : premiers contacts structurants avec des médecins engagés :
 - Une médecin à la retraite, membre du réseau "Santé communautaire Pays de la Loire", propose une coopération suite à une projection du film *Secrets Toxiques* à Saint-Florent-le-Vieil (28 janvier).
 - Plusieurs médecins généralistes sollicitent le Collectif pour conseil et appui sur des cas complexes de cancers et maladies neurodégénératives d'origine professionnelle.
 - 17 avril : intervention directe auprès du médecin traitant d'un patient pour corriger une date de consolidation erronée.

Participation à des colloques et initiatives de santé publique

Le Collectif a pris part à plusieurs événements professionnels régionaux visant à favoriser les échanges entre médecins, chercheurs et militants :

- 6 février : participation collective (six représentants) au colloque INRAE de Nantes sur les pesticides, avec intervention du Collectif face aux propos du Dr Bernadac (MSA).
- 3 avril : contribution de G. Ravard au colloque *Santé communautaire Pays de la Loire – Comment mobiliser ?* à Nantes.
- 26 août : animation de deux ateliers aux Journées d'été des mouvements

sociaux à Bordeaux, autour de la santé des viticulteurs et du témoignage de Claude Gasparine (Dordogne).

- 4 décembre : participation à une réunion nationale à l'Assemblée nationale, organisée par la Confédération nationale sur les pesticides (H. Busnel, P. et M. Savatier).

Création et structuration d'un réseau de formation médicale

Le Collectif a posé les bases d'un programme de formation destiné aux médecins généralistes et spécialistes :

- 24 octobre : première réunion d'élaboration du guide à destination des médecins
- 21 novembre : visioconférence inter-régionale à la suite des propositions du projet RISPOP, décidant :
 - d'organiser des sessions d'information sur les pesticides et les pathologies associées ;
 - de prévoir des modules de formation pour médecins généralistes (3 h) et spécialistes.
- 19 décembre : rencontre avec le Pr Brice Lodde (CHU de Brest, coordinateur national en médecine du travail), le Dr François Dordain et le Dr Lénéaïg Abily-Donval.

Actions complémentaires et maillage territorial

- 10 mars : rencontre avec deux inspecteurs du travail à Angers afin de renforcer la coordination MSA/Inspection sur les cas de maladie professionnelle.
- 23 mai : présentation du Collectif à ADELIA, association d'infirmières accompagnant les parkinsoniens en Bretagne.
- 28 novembre : réunion du groupe de travail Finistère (29) sur la collaboration avec les médecins généralistes du territoire.
- 28 décembre : premier contact avec un médecin généraliste dans la Sarthe, intéressée par la création d'un réseau de médecins référents.



RETOUR SUR 10 ANNEES DE SOUTIEN AUX VICTIMES DES PESTICIDES

Depuis 2015, plus de 530 personnes victimes des pesticides sont venues rapper à la porte de notre Collectif. Pour l'essentiel, elles sont paysans, salariés de coopératives, employés d'espaces verts, paysagistes, riverains des épandages de pesticides.

Parmi ces personnes, 410 ont engagé un parcours en vue d'obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle ; 286 d'entre elles ont été à ce jour reconnues en maladie professionnelle dont 23 d'entre elles pour 2 ou 3 maladies, soit **309 maladies reconnues**.

Juste un rappel : notre association est constituée uniquement de bénévoles et ne vit que des adhésions et des dons de ses 753 adhérents à ce jour ; son action est centrée essentiellement sur la Bretagne et les Pays de Loire.

Nos coordonnées :

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest
06 82 58 67 32

Victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

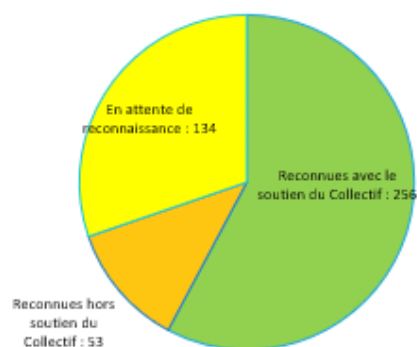
<http://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>

www.facebook.com/victimepesticide.ouest/

<https://www.youtube.com/channel/UCezXGq77eNHKrP3YvtFXTIQ>

Prenons un peu de recul pour analyser les résultats de notre action et pour esquisser des propositions afin de soutenir plus efficacement les victimes des pesticides, demandeuses de reconnaissance en maladie professionnelle.

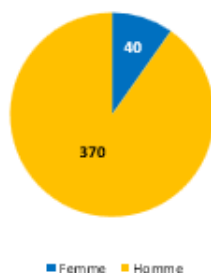
Etat des lieux des reconnaissances en maladie professionnelle au 8 février 2026



QUI SONT LES VICTIMES ?

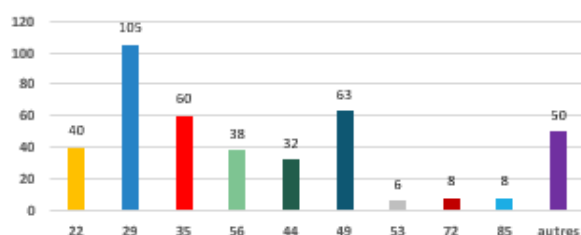
Une majorité d'hommes

Les hommes particulièrement touchés



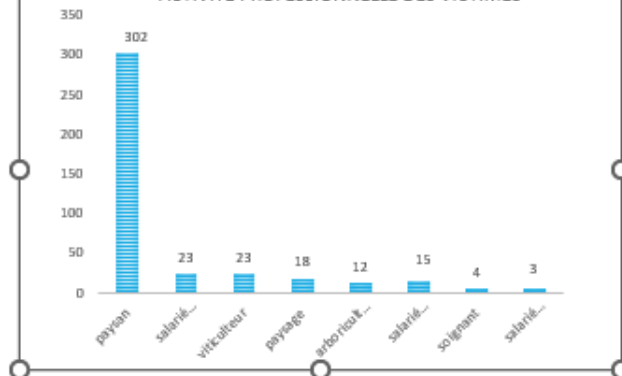
En tant surtout des 4 départements bretons et du Maine et Loire

Répartition par département



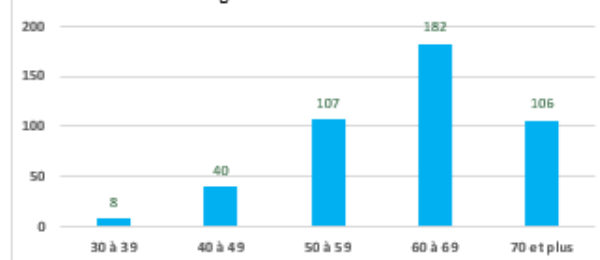
Essentiellement paysans

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES VICTIMES



Leur maladie est apparue entre 50 et 69 ans

Age de début de maladie



Soutien aux riverains

Tout au long de l'année 2025, le Collectif a été régulièrement sollicité par des riverains confrontés à des épandages agricoles à proximité de leur domicile ou victimes d'expositions fortuites. Le Collectif a assuré plus d'une dizaine d'interventions directes auprès de riverains et particuliers, mobilisant à la fois des compétences juridiques, médicales et techniques. Ces actions confirment la nécessité d'un encadrement plus strict des pratiques d'épandage et de l'exposition environnementale aux pesticides.

Soutien individuel

Accompagnements de riverains confrontés à des épandages

- Mars : soutien à un couple de Betton (35) – intervention mairie/gendarmerie face au brûlage de branches et menaces.
- 30 sept. : suivi Marie-Christine de Plougasnou (29).
- 16 oct. : visite Mme L. de Saint-Sulpice-la-Forêt, (35).
- 17 oct. : Gérard L. de Lesneven, (29) – analyses cheveux/poussières engagées.
- 7 nov. : conseils à Estelle du Lot-et-Garonne contre les traitements intensifs.

Action collective ou juridique

Le Collectif a intensifié ses actions en faveur des riverains exposés aux pesticides. Son action a conjugué un double approche : un accompagnement de proximité (appui collectif et individuel, médiation avec les autorités) ; et un travail juridique et institutionnel pour faire appliquer le droit à l'information environnementale.

Soutien aux riverains malades et à leurs familles

- 17 janvier : premier contact entre les avocats F. Lafforgue et H. Baron, et Sandra, mère d'enfants riverains atteints de cancers, afin d'envisager un soutien médical et juridique.
- 5 février : participation à une visioconférence organisée par l'INSERM sur les riverains et les cancers infantiles, à l'initiative de S. Nony.
- 29 - 30 mars : participation de plusieurs membres au rassemblement " Riverains Ensemble", mouvement national d'entraide entre familles d'habitants des zones agricoles.

Démarches administratives pour l'accès aux registres d'épandage

Le Collectif a accompagné et soutenu plusieurs familles dans leurs demandes de transparence sur les pratiques agricoles :

Familles et enfants concernés par les expositions

- 1er-8 mai : soutien à une famille d'Évran (22)
- 5 mai : signalement de Alison (27) – crainte pour ses enfants entourés de cultures traitées.

Soutien administratif et orientation

- 5 décembre : accompagnement de Dominique B. travailleur agricole en contentieux avec Vilmorin, à un rendez-vous avec un inspecteur du travail à Angers. Cet appui illustre la complémentarité entre les cas de riverains et les litiges professionnels, où le Collectif joue un rôle de médiation administrative et juridique.

- 4 octobre : réception d'un accusé de réception à la lettre de M.T. Gilet adressée à la DRAAF 44, demandant communication des registres d'épandage d'un exploitant voisin.
- 7 novembre : P. et M. Savatier, avec Me F. Lafforgue, transmettent un courrier recommandé à la DRAAF des Pays de la Loire, réitérant la demande officielle d'accès à ces registres (action coordonnée avec les époux Gilet).

Près de Nantes, une voisine d'agriculteurs se bat pour faire reconnaître le lien entre les pesticides et son cancer

La procédure est inédite en France. À Villeneuve-en-Retz, au sud-ouest de Nantes, une assistante maternelle à la retraite bataille pour que l'Assurance maladie reconnaisse le lien entre son cancer et les épandages de pesticides réalisés durant des années par ses voisins maraichers. Elle espère ainsi créer un précédent pour d'autres malades.



- 20 décembre : face au refus persistant de la DRAAF, chacun saisit la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) pour obtenir l'accès légal à ces informations. Ces démarches, menées parallèlement à d'autres collectifs de riverains, illustrent une volonté d'obliger les administrations à respecter la transparence prévue par la loi environnementale.

Nouvelles situations de riverains accompagnés

- 25 novembre : appui à un groupe de riverains de Machecoul (44), inquiets d'un changement de culture à proximité d'un quartier où habitent des enfants. Le Collectif les aide à préparer une rencontre avec l'agriculteur et les élus locaux pour réduire les risques d'exposition (proposition de retour partiel à la luzerne).
- 30 novembre : soutien à un couple de riverains à Guer (56), à la suite d'un épandage à 150 m de leur domicile. Dépôt d'une main courante à la gendarmerie et courriers de signalement adressés à Phytoréponse, l'ARS et la DRAAF.

Ouverture de coopérations juridiques sur les pollutions industrielles

- 19 décembre : visioconférence avec Me Pitti Firandi, avocat d'une association de riverains de l'usine BASF de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, pollués aux PFAS ("polluants éternels"). Le Collectif a apporté son soutien et expertise dans la défense des victimes de ce site, en lien avec les mobilisations antérieures contre BASF.

Articles presse ; témoignages

Le Collectif a cherché une plus forte visibilité médiatique des riverains exposés aux pesticides, notamment à travers des reportages nationaux et des publications régionales en presse écrite, radio et télévision. Ces productions audiovisuelles ont permis d'ancrer la question des riverains dans le débat public, et de donner un visage aux victimes de l'exposition aux produits chimiques agricoles.

Témoignages et reportages télévisés

- 23 janvier : interview croisée d'A. Le Mentec et M. Besnard par la journaliste Cécile Raimbeau (Ploërmel, 56) sur la situation des riverains.
- 30 janvier : échange avec S. Delmotte (France 5) en préparation d'un documentaire sur les victimes et leurs enfants.

Reportage — Agriculture

Riverains exposés aux pesticides : le bras de fer commence



Au sud-ouest de Nantes, une assistante maternelle à la retraite bataille pour que l'Assurance maladie reconnaisse le lien entre son cancer et les pesticides épandus par ses voisins maraîchers.

- 8 février : diffusion dans l'émission « C dans l'air » (France 5) du témoignage de Marie-Thé et Guy Gilet, dénonçant l'impact sanitaire des pesticides sur les riverains.
- 18 février : interview dans *Le Télégramme* de R. Louail et J.-P. Martinet sur les pulvérisations à proximité d'une école primaire à Loudéac (22).
- 23 juillet : tournage à domicile chez Patrick et Monique Savatier pour l'émission « Sur le front » (France 5), portant sur l'usage de l'acétamipride en arboriculture.

Publications écrites et presse en ligne

- Mars – mai : série d'articles de Cécile Raimbeau sur le média citoyen [*Déambulaterre*], dont les reportages sur C. Sennator (mars) et sur les droits

des riverains (mai) ont contribué à documenter la souffrance et la colère des habitants exposés.

- 20 mai : interview de Monique Savatier sur RCF Anjou, émission *Commune Planète*, autour de l'engagement citoyen pour la santé environnementale.
- 28 août : enquête de Mediacités Nantes intitulée « *Près de Nantes, une voisine d'agriculteurs se bat pour faire reconnaître le lien entre les pesticides et son cancer* », mettant en avant Marie-Thé Gilet, membre du Collectif.
- 4 septembre : publication simultanée de :
 - un article de R. Baldos dans la newsletter culturelle *Sortie de Secours – Lorient*, soulignant les dégâts environnementaux des pesticides ;
 - un reportage de Reporterre détaillant le combat administratif et juridique de M.-T. Gilet pour la reconnaissance de sa maladie professionnelle.

Sollicitations de la presse nationale

- 11 septembre : contact avec Louis Floch (M6), en préparation d'une émission télévisée consacrée aux riverains exposés.
- 12 septembre : échange avec Amélie Poinssot (Mediapart), à la recherche de témoignages de riverains de zones viticoles et de viticulteurs, dans la perspective de la sortie du rapport PESTIRIV.

Ces nombreux reportages, articles et émissions ont sensibilisé un large public au risque sanitaire d'exposition résidentielle, documenté les carences de protection réglementaire, donné une visibilité accrue aux témoignages et aux actions locales menées par les membres du Collectif.

Groupe de travail riverains

Animation et coordination du groupe Riverains – Année 2025

Le groupe Riverains du Collectif, créé pour fédérer les victimes d'expositions non professionnelles aux pesticides, a poursuivi son travail de mise en réseau, d'échanges d'expériences et d'accompagnement collectif.

Réunions de coordination

- 23 juin : visioconférence rassemblant 15 participants, marquant la relance des échanges entre les familles touchées par les expositions de proximité. La rencontre a permis de faire le point sur :

- les démarches locales en cours (plaintes, demandes de registres d'épandage, analyses biologiques) ;
- les soutiens juridiques assurés par le Collectif ;
- la diffusion d'informations pratiques relatives à la santé et à la prévention.

- 20 novembre : réunion plénière du groupe Riverains, destinée à préparer les actions de l'année suivante et à renforcer la coordination entre territoires.

Les participants ont évoqué :

- la mutualisation des appuis techniques et juridiques ;
- la communication vers la presse et les élus locaux ;
- la consolidation du lien avec les associations partenaires (Riverains Ensemble, Phytoréponse, etc.).





Assemblée des membres du 28 mars 2026

Rapport d'orientations 2026

Depuis notre création en 2015-2016, notre collectif a connu un essor remarquable.

Le nombre de personnes engagées à nos côtés est passé d'une trentaine à plus de 750 aujourd'hui, illustrant la force de la mobilisation citoyenne. Les victoires juridiques obtenues (notamment dans des cas de maladies graves telles que la maladie à corps de Lewy ou certaines tumeurs cérébrales) démontrent que les victimes refusent désormais le silence.

De plus en plus d'acteurs (associations, syndicats, médecins, mutuelles, journalistes) s'associent à notre démarche.

Le débat public sur les effets des pesticides sur la santé et l'environnement a pris une ampleur sans précédent.

Ces progrès sont importants mais le travail reste immense.

- ✓ Nous faisons désormais face à des reculs majeurs, impulsés par une alliance persistante entre certains acteurs de l'agro-industrie et des organisations productivistes, souvent relayée dans les décisions publiques récentes : adoption de la loi Duplomb, mise en place d'un moratoire sur la politique de l'eau, annonce d'une loi d'urgence agricole portée par la FNSEA, et multiplication d'autorisations quasi illimitées pour plusieurs pesticides.
- ✓ Ces mesures fragilisent les modestes protections obtenues grâce à l'action associative et témoignent d'une accélération préoccupante de l'industrialisation de l'agriculture, au détriment de la santé publique et de l'environnement. Aujourd'hui, les coûts sanitaires, environnementaux et financiers des pesticides en France sont estimés au moins deux fois supérieurs à leurs bénéfices économiques.

Nos priorités pour les mois à venir

- **Renforcer l'aide aux victimes des pesticides :**
 - Développer la formation de référents départementaux capables d'accompagner les victimes dans leurs démarches.
 - Apporter un appui, y compris financier aux victimes, pour lever les obstacles juridiques et administratifs.
 - Travailler avec nos avocats à rendre les procédures de reconnaissance des maladies professionnelles plus justes, rapides et humaines.
 - Poursuivre les actions pour inscrire de nouvelles pathologies, notamment les tumeurs cérébrales, au tableau des maladies professionnelles.

- Informer et former les médecins généralistes et spécialistes aux procédures de reconnaissance, en renforçant les liens avec le FIVP, les représentants de la MSA, de la CPAM et les travailleurs sociaux.
- ***Mieux protéger les riverains***
 - Obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle pour une riveraine exerçant son activité professionnelle à la maison dans un environnement très « pesticide ».
 - Affiner notre réponse aux demandes d'aide, individuelles ou collectives, de la part de riverains.
 - En particulier celles émanant de familles dont les enfants souffrent de troubles pouvant être associés à leur environnement.
 - Soutenir et accélérer la création des registres départementaux de maladies cancéreuses et neuro-dégénératives,
 - Impliquer davantage les communes dans la protection de la santé de leurs habitants,
 - Continuer les actions au niveau national et européen, avec nos partenaires associatifs ou syndicaux, contre les décisions favorisant les épandages des pesticides sans limite,
 - Obtenir pour notre association, l'agrément pour la protection de l'environnement, afin de renforcer notre présence dans les instances compétentes.
- ***Renforcer notre influence auprès du public et des acteurs politiques***
 - Donner toute leur place aux témoignages des victimes pour sensibiliser médias et décideurs.
 - Créer des groupes locaux du Collectif dans chaque département de l'Ouest, et appuyer les initiatives émergentes ailleurs en France.
 - Mettre à disposition des outils et formations permettant de renforcer l'autonomie des départements et la cohérence des actions sur l'Ouest.
 - Poursuivre les collaborations engagées avec les associations environnementales et sanitaires, notamment sur la qualité de l'eau et les coûts cachés des pesticides.
- ***Consolider l'action bénévole et la vie du Collectif***
 - Développer la plateforme Adhérents+ pour favoriser les échanges entre membres, autour de thématiques communes (types de maladies, démarches, actions locales).
 - Encourager la convivialité, la mixité et la transmission entre générations.
 - Préparer le renouvellement et le passage de relais pour assurer la continuité et la vitalité du Collectif.
 - Réfléchir à une nouvelle organisation de notre Collectif afin de mieux répondre aux besoins liés à son développement.
- ***Gérer nos moyens avec responsabilité et indépendance***

Grâce à une situation financière saine et à une indépendance vis-à-vis des financements publics, le Collectif dispose d'une grande liberté d'action.

Un fonds de réserve minimal de 50 000 € sera maintenu pour garantir la stabilité et la réactivité de notre organisation.

Les ressources disponibles seront allouées par le groupe de coordination selon les priorités suivantes :

 - ✓ Outils et services : acquisition de prestations facilitant l'action bénévole (administration, communication, conception de supports, conseil en organisation).
 - ✓ Formation : développement des compétences des membres impliqués localement.
 - ✓ Solidarité et partenariats : soutien à des associations partenaires partageant nos objectifs ou en difficulté, et participation à des projets collectifs en faveur d'une agriculture saine et durable.

Face à la montée des risques sanitaires et des menaces sur l'environnement, nous continuerons à défendre une agriculture respectueuse du vivant et de la santé de tous. Ensemble, nous faisons progresser la justice, la vérité et la solidarité entre les victimes.



Statuts du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest

en vigueur depuis l'AG du 6 avril 2024

Article 1^{er} - Nom de l'association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **"Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest"**.

Article 2 - Objet

L'association a pour objet d'agir, par tous moyens légaux, pour la défense de l'environnement et de la santé.

Son action s'exerce prioritairement sur l'Ouest de la France. Elle peut également intervenir pour soutenir les acteurs et initiatives émanant d'autres régions.

L'association a notamment pour objectif de soutenir et d'accompagner les victimes des pesticides et leurs familles et, plus généralement les personnes subissant les conséquences nocives de toute autre activité humaine utilisant des produits chimiques dangereux pour la santé et pour l'environnement.

Elle se donne aussi pour missions d'alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics sur les dangers de ces produits, de promouvoir les modèles alternatifs de production et de consommation, d'approfondir la réflexion et les connaissances des adhérents et du grand public dans ces domaines, d'unir ses forces avec des associations et organisations locales, régionales, nationales et européennes poursuivant les mêmes objectifs.

L'association agit également pour améliorer la réglementation existante afin de mieux prendre en compte les préoccupations sanitaires et environnementales.

L'association engage toute action, devant toute juridiction, administration.

Article 3 - Siège social

Le siège social est fixé à BETTON - 35830.

Il pourra être transféré par simple décision du groupe de coordination ; la ratification par l'Assemblée des membres sera nécessaire.

Article 4 - Membres

L'association se compose de membres actifs individuels, qui participent à l'action de l'association, s'engagent à respecter les principes définis dans l'article 2 des présents statuts et versent une cotisation pour une année civile, dont le montant est fixé par l'Assemblée des membres.

Elle peut s'entourer de partenaires choisis majoritairement par l'assemblée des membres en raison des compétences, ou des ressources qu'ils apportent à l'association dans la conduite de ses projets. Les partenaires participent à titre consultatif aux réunions de l'association.

La qualité de membre se perd par la démission, le décès, la radiation prononcée par l'Assemblée des membres pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le groupe de coordination pour fournir des explications.

Article 5 - Ressources

Les ressources de l'association comprennent les cotisations des membres, les dons, les produits des activités et manifestations, les subventions de l'État et des collectivités territoriales et toutes les autres ressources autorisées par la loi.

Article 6 - Assemblée ordinaire des membres

L'Assemblée des membres comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation de l'année civile précédente.

Au moins une fois par an, elle se réunit en Assemblée statutaire ordinaire afin de se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente, le rapport d'activités de l'année écoulée, le compte-rendu financier, le rapport d'orientation pour l'année à venir et le renouvellement du groupe de coordination. L'ordre du jour pourra comprendre des questions diverses, à condition qu'elles aient été préalablement précisées sur la convocation.

L'assemblée peut délibérer valablement si elle est convoquée par le (la) président(e) au moins 15 jours avant la date et si plus du tiers des membres adhérents de l'année écoulée sont présents ou représentés. Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association. Nul ne peut être titulaire de plus de deux mandats écrits. À défaut d'avoir réuni ces conditions, l'Assemblée pourra se réunir à nouveau après un délai de quinze jours et délibérer à la majorité simple des présents et

représentés sur les questions inscrites initialement à l'ordre du jour.

Article 7 – Assemblée extraordinaire des membres

À condition de respecter un délai de convocation d'au moins un mois avant la date de réunion et que plus de la moitié des membres adhérents de l'année écoulée soient présents ou représentés, l'Assemblée des membres pourra se réunir en Assemblée statutaire extraordinaire.

Celle-ci aura compétence pour se prononcer sur la modification des présents statuts, sur toute décision engageant les orientations de l'association ou des aspects importants de son fonctionnement, ou sur sa dissolution.

Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association. Nul ne peut être titulaire de plus de deux mandats écrits.

À défaut d'avoir réuni ces conditions, l'Assemblée pourra se réunir à nouveau après un délai de quinze jours et délibérer à la majorité simple des présents et représentés sur les questions inscrites initialement à l'ordre du jour.

Article 7bis – Vote par correspondance

Les membres de l'association ont le droit de voter par correspondance lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Le vote par correspondance permet à chaque membre de faire entendre sa voix, même en l'absence physique à l'assemblée."

"Les membres souhaitant voter par correspondance doivent en informer le président de l'association au moins 15 jours avant la date de l'assemblée. Les bulletins de vote et les instructions nécessaires lui seront fournies. Les votes par correspondance doivent être reçus par l'association 1 jour ouvré avant la date de l'assemblée pour être pris en compte

Article 8 – Groupes projets

Les membres de l'association participent à des groupes projets qui sont porteurs des fonctions et actions nécessaires à la réalisation des objectifs de l'association.

Chaque groupe décide de son fonctionnement et de ses méthodes de travail. Il peut faire intervenir des partenaires extérieurs.

Les membres de tous ces groupes se réunissent régulièrement afin de s'informer mutuellement sur les actions en cours, de décider des initiatives à prendre et de coordonner l'action de l'association avec celles de ses partenaires.

Article 9 – Atelier des projets

L'atelier des projets est une réunion ouverte à tous les membres de l'association, qui permet de faire une revue des projets en cours et de faire un point sur l'actualité de l'association.

Une partie de chaque réunion est consacrée à la formation et l'information des membres sur les

questions en lien avec les objectifs prioritaires de l'association.

Article 10 – Groupe de coordination

Le Groupe de coordination remplit trois fonctions :

- . la représentation de l'association
- . la coordination des groupes projet
- . l'administration et la gestion des moyens et ressources.

Le Groupe de coordination est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tout acte ou opération qui entrent dans l'objet de l'association, et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée.

Il est composé des personnes élues par l'assemblée des membres parmi les personnes ayant adhéré au Collectif depuis plus d'une année à la date de l'élection.

Il est constitué d'au moins six membres, dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e). Des représentants des groupes projets en cours s'y adjoindront en tant que de besoin.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et vis-à-vis des tiers. Il a notamment qualité pour ester en justice. Dans ce cas précis, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Dans les mêmes conditions, il peut former tous appels et pourvois et consentir toutes transactions.

Les membres du Groupe de coordination sont élus pour deux ans. Cette durée peut être prolongée d'une année. Ils veilleront à répartir leurs responsabilités en prévoyant le renouvellement régulier de chacun dans ses fonctions, et la parité femmes - hommes.

Article 11 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de fonctionnement de l'association peut être annexé aux présents statuts. Il est adopté par l'assemblée des membres.

Article 12 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des présents à l'assemblée extraordinaire des membres, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme poursuivant des buts similaires.